

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 116 (1980)
Heft: 32

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

32

Montreux, le 17 octobre 1980

éducateur

1172

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

XX^e SÉMINAIRE PÉDAGOGIQUE DE CHEXBRES

Qui décide en Suisse?

LES PROCÉDURES DE CONSULTATION ET DE CONCERTATION ENTRE LES MILIEUX OFFICIELS ET LES PARTENAIRES SOCIAUX



Sommaire

ÉDITORIAL	986
XX ^e SÉMINAIRE «JEUNESSE ET ÉCONOMIE»	987
RUBRIQUE ROMANDE	
La chronique du groupe de réflexion	1004
Informations CMOPE	1004
VAUD	
Le point	1005
Taillable à merci	1006
GENÈVE	
Séance des délégations	1007
Qui a peur des remplaçantes ?	1007
Expérience	1008
NEUCHÂTEL	
Comité central (IV)	1008
JURA	
Le CC travaille pour vous	1009
JURA BERNOIS	
A propos d'une émission de TV	1010
Extrait des délibérations du Comité central de la SEJB	1011
Centre de perfectionnement	1012
FRIBOURG	
Informations: Comité cantonal SPF	1013
Formation des maîtresses enfantines	1013
VALAIS	
Une publication utile et attendue	1013
DIVERS	
Radio éducative	1014
Information LSPN	1015

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):

François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette BADOUX, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne.

André PASCHOUD, En Genevrex, 1605 Chexbres.

Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 624762. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

**Suisse Fr. 45.— ;
étranger Fr. 55.—.**

Editorial

Une collaboration fructueuse

Les 30 mai et 1^{er} juin derniers, quelque 140 personnes prenaient part aux travaux du XX^e séminaire pédagogique de Chexbres organisé par la société «Jeunesse et Economie» romande. Venues d'horizons professionnels différents, elles ont participé aux débats que le thème choisi cette année «Qui décide en Suisse» n'a pas manqué de susciter. Vous trouverez dans ce numéro de larges extraits des exposés introductifs ainsi qu'un résumé des travaux de groupes.

Mais ce vingtième séminaire — un anniversaire en quelque sorte — nous donne l'occasion de quelques réflexions sur une collaboration jamais démentie entre notre organisation faîtière, la SPR et les organes de la société «Jeunesse et Economie».

Il convient tout d'abord de relever que «Jeunesse et Economie» est née en Suisse romande par la volonté de quelques personnages représentatifs des milieux de l'enseignement et de l'économie. Ces quelques pionniers sont donc à l'origine d'un mouvement qui devait par la suite se structurer sur le plan national. Cette extension n'a d'ailleurs pas modifié l'objectif initial: favoriser le dialogue entre deux mondes qui s'ignorent souvent à défaut quelquefois de s'opposer ou de se combattre.

Il ne s'agit pas — comme certains ont pu le craindre — d'assujettir l'enseignement à la toute-puissance de l'économie. Non. Plus simplement, il est nécessaire de favoriser l'information réciproque des différents partenaires et de permettre le dialogue même s'il peut se révéler difficile, les intérêts en jeu, de part et d'autre étant fort divers!

De plus, qu'on le veuille ou non, la situation économique influence très directement les conditions de travail des enseignants. Pour s'en convaincre, il suffit de se référer à l'actualité «pédagogique» de ces derniers mois: resserrement des crédits, fermetures de classes, mesures sur les effectifs constituent autant d'exemples des répercussions qu'entraîne une situation économique pas très favorable. Dès lors il est bon, nécessaire même, que l'enseignant tente de situer ses propres problèmes dans le contexte économique général et contribuer ainsi à défendre les investissements consentis à l'éducation.

Les rencontres de Chexbres permettent aussi d'élargir nos connaissances en matière économique et contribuent donc, dans une certaine mesure, à limiter l'isolement dont se plaignent certains de nos collègues.

Relevons aussi l'effort réalisé récemment par la commission romande et les responsables de «Jeunesse et Economie» pour diversifier les sources d'information et de sensibilisation: dossiers dans l'«Educateur», catalogue de documents et moyens d'enseignement, fiches économiques, dossiers d'actualité, etc.

Rappelons enfin que si le séminaire de Chexbres constitue en la matière la manifestation «phare» de l'activité de la commission romande, chaque enseignant peut faire appel à la documentation élaborée et cela le plus souvent gratuitement.

Puisse cette collaboration SPR-«Jeunesse et Economie» se développer encore.

F. Bourquin

XX^e SÉMINAIRE «JEUNESSE ET ÉCONOMIE»

Qui décide en Suisse?

Programme

Vendredi, 30 mai 1980

Ouverture du séminaire par M. Jean-Claude Delaude, directeur du CIPR, chargé d'actions de la société «Jeunesse et Economie» en Suisse romande.

Allocution de bienvenue de M. Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande (SPR).

Exposés introductifs et discussions sur le thème du séminaire:

- «Le processus de décision vu de la Coupole fédérale», par M. Georges Plomb, chroniqueur parlementaire du journal «La Suisse», Berne.
- «Le rôle de l'administration», par M. François Landgraf, secrétaire général du Département fédéral des finances, Berne.
- «Les commissions fédérales: rôle et fonctionnement», par M^{me} Yvette Jaggi, conseillère nationale, Lausanne.
- «Rôle et fonction des syndicats en Suisse», par M. François Portner, vice-président central de la FOBB et membre du comité directeur de l'Union syndicale suisse, Lausanne.
- «Le rôle des organisations économiques», par M. Gilbert Coutau, secrétaire romand de la Société pour le développement de l'économie suisse et conseiller national, Genève.

Discussions de groupes, en présence des conférenciers.

SAMEDI, 31 MAI 1980

- «Prise formelle et prise réelle de décision», par M. Roland Ruffieux, professeur aux Universités de Fribourg et de Lausanne. **Discussion.**
- «Rôle et poids de la Suisse romande dans les processus de décision», par M. Yann Richter, président du LSRH - Laboratoire suisse de recherche horlogère et ex-conseiller national, Neuchâtel. **Discussion.**

Permettez-moi au nom de la société «Jeunesse et Economie» de vous souhaiter une cordiale bienvenue à Chexbres à l'occasion de cette manifestation traditionnelle qu'est devenue notre séminaire. Traditionnelle car nous abordons la 20^e édition. Traditionnelle car lieu de rencontre privilégié où des enseignants et des représentants de l'économie s'efforcent de dialoguer sur un thème d'actualité ou d'intérêt général. Traditionnelle enfin car le dialogue constamment renouvelé constitue un peu la cheville ouvrière de «Jeunesse et Economie». Nous nous efforçons de faire en sorte que deux mondes se rencontrent et se comprennent: celui de l'école et celui de l'économie. Notre société présente à cet égard la particularité et l'avantage de regrouper dans son conseil de fondation tous les partenaires sociaux de notre pays (patronat, syndicats, associations de consommateurs) ainsi que les associations représentatives du corps enseignant. C'est une chance à saisir. La participation de plus de 150 personnes aujourd'hui-même nous confirme dans notre sentiment de nous trouver sur la bonne voie.

20^e Séminaire pédagogique de Chexbres donc! Mais notre manifestation ne pourrait année après année réunir autant de monde sans le précieux appui de la société pédagogique de la Suisse romande. On doit à cette association la création de la Société «Jeunesse et Economie». Elle fut notre premier partenaire. On lui doit la fondation d'une commission de travail qui est notamment notre interlocuteur dans la phase d'organisation de ce séminaire, commission qui décide du thème de nos rencontres et de l'animation qu'il convient de leur apporter. On lui doit l'appui promotionnel des colonnes de son organe corporatif l'«Educatteur». On lui doit la présence massive d'enseignants et d'enseignantes venus de tous les horizons de la Suisse romande! Merci, M. le président Maspéro!

QUI DÉCIDE EN SUISSE?

Hier, on pouvait avoir l'impression qu'il s'agit de tout le monde et de personne. Aujourd'hui, on s'interroge. Pourquoi une situation héritée du passé — cette fameuse recherche du consensus — doit-elle demeurer le seul schéma dans les mécanismes de prise de décision? Peut-on innover en l'occurrence? Innover dans quel sens? Notre génie latin et romand peut-il quelque chose?

Tout va bien à Berne comme dans le meilleur des mondes. Alors où est le problème? Y a-t-il même un problème?

Pourquoi le thème de ce séminaire? Simplement, car toutes les décisions politiques que nous sommes appelés à prendre en tant que citoyens et citoyennes ont désormais des imbrications et connotations avant tout économiques et sociales. «L'économie, c'est votre vie», tel est un de nos slogans. Comment l'économie joue-t-elle un rôle dans les mécanismes de prise de décision? Voilà donc la question posée pour nos deux journées. Thème ambitieux! D'actualité! Rehaussé par la présence de conférenciers remarquables, observateurs et acteurs du jeu économique et social.

J.-C. Delaude

Le processus de décision vu de la Coupole fédérale

GEORGES PLOMB, CHRONIQUEUR PARLEMENTAIRE DU JOURNAL «LA SUISSE» À BERNE*



Presque tous les acteurs de la vie politique suisse sont immédiatement visibles. Le gouvernement, le Parlement et le peuple, de tous, sont les preneurs de décisions les plus évidents. Presque toujours, les décisions portent l'une de leurs signatures.

La situation des cantons est plus subtile. Ils interviennent comme décideurs formels à deux échelons au moins dans les affaires fédérales: lors des votations constitutionnelles (majorité des cantons exigée) et lors de toutes les décisions parlementaires (2 sièges par canton au Conseil des Etats). A cela, on ajoutera leur rôle consultatif et les missions qui leur sont confiées par les autorités centrales.

Les partis politiques — toute proportion gardée — se trouvent dans les mêmes situations que les cantons. Ils sont copreneurs de décisions au gouvernement et au Parlement. Un membre du Conseil fédéral, un membre des Chambres fédérales est presque toujours membre d'un parti. Au Parlement, ils se constituent le plus officiellement en groupes, dotés de structures, de bureaux et d'équipements. En même temps, les partis sont eux aussi priés de s'exprimer — et de plus en plus — sur des avant-projets lors des consultations.

d'influences étrangères: les traités internationaux mais également des règles purement internes, la loi sur les banques par exemple, l'institution du secret bancaire durant l'époque nazie, la législation sur les étrangers et les nombreuses réglementations qui nous viennent tout droit de notre coopération avec diverses institutions européennes.

Le cas des organisations professionnelles et des groupements d'intérêt est plus étrange. Ils ne sont pas visibles au premier coup d'œil. Une décision officielle ne porte jamais leur signature. Mais les organisations professionnelles et les groupes d'intérêt sont probablement bien plus influents qu'ils n'en ont l'air. Sans avoir la signature, ils interviennent avec beaucoup d'autorité à presque tous les stades de la prise de décision. A la limite, rien ne peut se faire sans les plus grands d'entre eux.

LES OUTSIDERS ET ACTEURS VENUS DU DEHORS

Il y a également les outsiders de la vie publique, c'est-à-dire de petites organisations non conviées dans la procédure de décision, mais capables de brouiller les cartes. Et la presse écrite, la radio, la télévision qui reflètent davantage qu'elles n'influencent.

Aux acteurs intérieurs du jeu politique helvétique, il faut parfois ajouter les acteurs venus du dehors. Pas mal de décisions peuvent être prises sous le coup

LE CAS PARTICULIER DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET GROUPES D'INTÉRÊT

C'est la Constitution fédérale elle-même qui a ouvert aux organisations professionnelles et aux groupes d'intérêt la route du pouvoir. La sanction était donnée en 1947 lors de l'adoption par le peuple et les cantons des articles économiques de la Charte: l'article 32 en tête. Mais d'autres articles ménagent expressément l'intervention des organisations intéressées.

Un détail capital va se vérifier très vite. L'organisation professionnelle ou le groupe d'intérêt n'a plus besoin de manœuvrer à l'extérieur des pouvoirs publics pour se faire bien comprendre. Le groupe est convié à venir à l'intérieur. Il est à l'intérieur. C'est une des raisons pour lesquelles l'expression **groupe de pression** — venue des pays anglo-saxons — est aujourd'hui encore assez mal accueillie en Suisse. Le groupe — souvent — n'a même pas besoin de faire pression.

QUATORZE PARTIS POLITIQUES SE PARTAGENT LE GOUVERNEMENT ET LE PARLEMENT FÉDÉRAUX

	Conseil fédéral	Conseil national	Conseil des Etats
Socialistes	2	51	9
Radicaux	2	51	11
Démocrates-chrétiens	2	44	18
Démocrates du centre	1	23	5
Libéraux		8	3
Indépendants		8	
Évangélistes		3	
Communistes (PDT-POP)		3	
Socialistes autonomes (PSA)		2	
Progressistes (POCH)		2	
Nationalistes (AN)		2	
Vigilant		1	
Chrétien social indépendant (PCSI)		1	
Écologiste (GPE)		1	
TOTAUX	7	200	46

*Extraits de l'exposé prononcé à Chexbres.

Dès la **naissance d'une idée de loi**, les organisations et les groupes ont certains moyens de donner de premières impulsions et disposent d'un droit d'initiative de fait. Un avant-projet — officiellement — s'inspire toujours d'une suggestion venue du gouvernement, du Parlement, de cantons, de partis, d'une initiative populaire. Groupes d'intérêt et organisations professionnelles disposent partout d'amitiés.

Plus tard, lors de la rédaction de l'avant-projet, les groupements sont généralement représentés au sein des **commissions d'experts**. Lorsqu'il s'agit de questions économiques et sociales, toutes les grandes organisations professionnelles s'y trouvent.

Le compromis qui sortira de la commission d'experts sera jugé par ses auteurs à ce point intangible que tout bouleversement ultérieur pourrait être considéré par l'organisation lésée comme une déclaration de guerre. La poursuite de la lutte lors des phases suivantes est alors menaçante.

Procédure de consultation de l'avant-projet: les groupes d'intérêt sont priés de donner leur avis par écrit, le département rédigeant ensuite le projet définitif. Chemin faisant, l'article 32 de la Constitution — base d'influence des groupes d'intérêt et des organisations professionnelles — a été interprété de manière extensive. L'habitude est désormais prise de soumettre à des consultations la presque totalité de la législation. Seules parfois changent les forces consultées.

Ces épisodes participent de la **politique fermée**. Le public n'en a guère connaissance. C'est probablement dans cette phase que se manifeste au maximum la puissance des organisations professionnelles et des groupes d'intérêt.

Mais les jeux ne sont pas faits. Lors de la **phase parlementaire**, les organisations mécontentes disposent d'un premier recours difficile à gagner. Car la coalition des parties au compromis gouvernemental pourra se reconstituer, massivement, et rebelle à tout chambardement excessif.

La **campagne** électorale constituera finalement le dernier recours possible. Par le triple mécanisme du référendum obligatoire, du référendum facultatif et de l'initiative populaire, les groupes mécontents sont en mesure d'en appeler au peuple. A ce dernier jeu, les organisations professionnelles sont les plus fortes et les plus habiles. Une campagne électorale menée à l'échelle nationale est coûteuse. Elles seules en ont d'ordinaire les moyens.

DES FORCES POLITIQUES PAS COMME LES AUTRES

A quoi tient la forte position des organisations professionnelles et des autres grou-

pes d'intérêt? Au nombre de membres, aux ressources financières, à l'organisation, aux compétences, aux réseaux de relations, aux contacts. Elle tient aussi à la domination d'une portion des partis politiques et des élus. Elle tire avantage du sous-équipement des pouvoirs publics. L'organisation de l'Etat, en Suisse, est légère.

Les groupes d'intérêt et les organisations professionnelles — retenons encore l'expression groupes de pression — sont des

forces politiques pas comme les autres. De tous les principaux acteurs, ils sont les seuls à ne pas devoir leur influence au choix démocratique des citoyens. Leur puissance se mesure presque exclusivement au nombre de leurs membres, à leurs moyens de se faire écouter des autorités démocratiquement désignées. Leur puissance se mesure surtout à leur capacité de se faire inviter et de prendre place dans les mécanismes de décision de l'Etat.

LES GROUPES «DE PRESSION»

Parmi les organisations professionnelles les plus importantes — et sans oublier les autres groupes (militaires, pacifistes, religieux, culturels, charitables, écologiques, d'aide au tiers monde...) dont le poids peut être considérable mais dont les interventions sont peut-être moins continues — on distingue notamment les

● **Travailleurs**: A côté de l'Union syndicale suisse, plusieurs syndicats minoritaires fonctionnent. La Confédération des syndicats chrétiens (tendance chrétienne-sociale), l'Association des syndicats évangéliques (proche du petit parti évangélique), l'Union des syndicats autonomes (de sympathies radicales). Parmi les cols blancs dominent l'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques et la Fédération des sociétés suisses d'employés.

● **Agriculteurs**: L'Union suisse des paysans exerce un rôle prédominant. L'Union centrale des producteurs suisses de lait est son alliée, plus spécialisée. Seule échappe à son emprise la petite Union des producteurs suisses, fondée en 1951, romande surtout.

● **Employeurs**: Dans le grand patronat (patronat tourné vers l'exportation aussi), le «Vorort» de l'Union

suisse du commerce et de l'industrie et l'Union centrale des associations patronales.

Dans le petit patronat (patronat tourné vers le marché intérieur) l'Union suisse des arts et métiers et des organisations partiellement autonomes comme la Fédération des syndicats patronaux du canton de Genève, ou totalement indépendantes, comme les Groupements patronaux vaudois. Leurs tendances ne sont pas très éloignées de celles de l'USAM.

● **Banquiers**: L'Association suisse des banquiers groupe la presque totalité du monde bancaire suisse. C'est un exploit parce que les intérêts des grandes banques, des banques cantonales, des banques régionales d'épargne et de prêts et des banquiers privés ne sont pas toujours concordants.

● **Coopératives de distribution**: Il s'agit des groupes Migros et Coop. Ce sont à la fois de grandes entreprises et des groupes d'intérêt à elles seules. Le groupe Coop a surtout de solides amitiés avec l'Union syndicale suisse. Mais les deux groupes ont joué un grand rôle dans la protection des consommateurs. Il leur est arrivé de se heurter à d'autres groupes comme les arts et métiers ou les paysans.

Le rôle de l'administration

FRANÇOIS LANDGRAF, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES *



L'administration est présente à presque toutes les étapes du processus de décision: recherche de l'information, élaboration des documents, préparation des décisions du département, puis celles du Conseil fédéral. Elle est toutefois fragmentée: groupe de la commission Voyame d'une part, toute l'administration d'autre part.

A toutes les étapes, elle trouve des partenaires, interlocuteurs, contradicteurs: gouvernements et parlements cantonaux, communes, administrations cantonales, partis, autres secteurs de l'administration, groupes de pression, etc. Le public est tenu informé à toutes les étapes importantes.

Le rôle du Conseil fédéral: arbitrer, préparer par le groupe de contact les décisions finales mais sans se lier à aucun document. L'administration fédérale prépare ses décisions, en fonction de ce qui s'est dessiné auparavant, de ce qui paraît possible et souhaitable dans un environnement changeant.

Mais le Conseil fédéral reste constamment le maître du jeu.

LA PRISE DE DÉCISION CORRESPOND À UN PROCESSUS ÉVOLUTIF

Il y a trente ans, les conseillers fédéraux constituaient eux-mêmes leurs dossiers pour les séances hebdomadaires. L'ordre du jour — en neuf exemplaires — était tenu secret. Le «Recueil systématique du droit fédéral» comprenait 14 volumes et 12 000 pages. Aujourd'hui, l'ordre du jour est distribué à près de 50 personnes dans l'Administration fédérale et le recueil susmentionné compte 29 volumes et 23 000 pages.

RÉPARTITION DES TÂCHES

Un exemple de processus de décision

Le rôle de l'administration n'est pas seulement technique, cette dernière participant également à la création et à la conception: lors de la rédaction d'un avant-projet, lors de la rédaction de contreprojets, lors de la rédaction des dispositions demandées par les initiants. A suivre le schéma de la répartition des tâches, on remarque une certaine omniprésence de l'administration tout au long du processus de formation et de prise de décision.

Etape	Date	Événements et activités	Acteurs	Information	Commentaire
I	Déc. 71 - mars 73	Motion Julius Binder	Binder, Conseil national, Conseil des Etats, Conseil fédéral, administration pour préparer réponse	Presse	Conseil fédéral ou Chambres fédérales peuvent dire non
II	Oct. 73 - été 74	Groupe de travail de l'administration: chargé d'exposer état actuel et de faire des propositions. Rapport du 20.8.75	Administration, cantons-tests sont interrogés. Recueil de l'information	Interne	cf. lettre Département de justice et police, 31.8.77 (Étapes I-VI)
III	Juil. 74 - mars 75	Division de justice établit parallèlement et en collaboration «Principes de l'état actuel de la répartition des tâches» (inventaire de textes légaux: qui fait quoi)	Division de justice		
IV	Fin 75 - fin 76	Division de justice, Etablit «éléments d'une nouvelle répartition des tâches (esquisse)	Division de justice, puis Département de justice et police, puis Conseil fédéral		Direction prend forme: le Conseil fédéral se prononce sur «Eléments». Département des finances ajoute documentation financière. Le Conseil fédéral n'est pas lié
V	Août 77 - juin 78	Consultation	Cantons seulement	Presse (textes publiés)	
VI	Juin 78 - juillet 79	— Dépouillement consultation — Préparation d'un premier paquet	Commission d'études Voyame (Administration féd. et cantons à parité, science) cf. commentaire	Presse (Groupe contacts)	— Conseil fédéral informé — Groupe de contacts — Secrétaires généraux (Jeu d'influences internes et externes: sports, protection civile, réfugiés, par ex.). Commission cherche solutions cohérentes mais pas utopiques. Conseil fédéral et gouvernements cantonaux recherchent consensus

* Extraits de l'exposé prononcé à Chexbres.

Ces quelques chiffres illustrent l'accroissement quantitatif des tâches de la Confédération et l'importance de la place prise par l'administration en tant qu'instrument nécessaire de gestion, de coordination, de planification et de contrôle, mais aussi de proposition, voire de décision.

Dans notre pays, le pouvoir est atomisé et diffus, la constellation des forces de décision mouvante, le processus de décision complexe. D'où la nécessité de garder présent à l'esprit que toute description du processus de décision ne peut être qu'un canevas permettant des solutions particulières suivant le sujet, le contexte, le moment, la conjoncture, etc.

Le mécanisme de décision est un processus évolutif dans lequel la recherche des consensus en vue d'un compromis est prédominant. A tous les échelons, on retrouve la préoccupation d'éviter la cristallisation des positions. Certains experts mandatés pour rédiger un projet de texte législatif, un rapport ou une étude, affirment ressentir que l'on attend d'eux des propositions et conclusions équilibrées pour que, d'emblée, elles rallient les intéressés, le cas échéant, aux dépens de l'efficacité, de la clarté ou de la cohérence de la solution.

Cette recherche du consensus comporte tant des avantages que des inconvénients, elle remonte cependant jusqu'à la source du processus de décision et va en s'intensifiant, illustrant ainsi une des matières de la lente mutation du processus.

GLISSEMENT DU POUVOIR LÉGISLATIF VERS L'EXÉCUTIF

Le rôle accru de l'Etat entraînant inmanquablement une augmentation du travail de l'administration, de plus en plus spécialisée et interdisciplinaire, on assiste à une transformation interne qui voit le pouvoir exécutif — partant de l'administration — revêtir plus de poids par l'élargissement de sa fonction directrice, notamment dans la préparation des décisions et l'arbitrage de conflits d'intérêts. Ce glissement du pouvoir répond donc aux circonstances et non pas à une volonté politique. Il ne signifie cependant pas que les pouvoirs auxquels revient en définitive la compétence de décider (Parlement, peuple, cantons) soient privés peu à peu de leurs droits. Le contraire même serait vrai.

La fonction de l'administration est d'assurer la marche des affaires publiques fédérales. Pour faire face à ses tâches, l'administration a procédé à une adaptation de son organisation, de sa coordination, de sa planification et de son contrôle.

VII	Eté - automne 79	Rapports complémentaires (transports, péréquation)	Commission d'études		
VIII	Fév. - juin 80	Consultation en vue du message	Tous les intéressés	Textes publiés	Le Conseil fédéral n'est pas lié. Collision d'objectifs ou de projets (financiers, conception globale des transports, prévoyance sociale). Débat interne et externe: Conseil fédéral arbitre
IX	Printemps 80	Préparation message	Administration: groupe de coordination de tous les départements		
X	Hiver 80/81	Message aux Chambres	Administration Conseil fédéral	Publication	Coordination en fonction des arbitrages à faire (problèmes financiers et objectifs politiques)
XI	81 (Entrée en vigueur: 82/83. 11 ans après motion)	Débat parlementaire			

La décision est un long processus progressif. Il aura fallu neuf ans pour la loi sur les investissements dans les régions de montagne, plus de dix ans pour le nouvel article conjoncturel, près de vingt ans pour la révision de la loi sur la Banque nationale.

ORGANISATION

L'organisation, dont les principes sont contenus dans la Constitution, est définie comme «l'aménagement du concours d'hommes, de tâches et de moyens, compte tenu spécialement de la structure, du processus de travail et des méthodes de conduite et de travail». Parmi les différentes cellules structurelles (départements, groupes, offices, sections, services), les plus importants organes de décision et d'exécution sont les «offices» qui supportent le poids des affaires, assurent la planification, établissent l'organisation, veillent à l'information, assurent la coordination et rendent les décisions. Ils exécutent ce travail en collaboration avec les «états-majors» (Chancellerie fédérale, secrétariats généraux), ces derniers prêtant leurs services aux organes de décision et d'exécution.

COORDINATION

Concertation, interdépendance et interdisciplinarité sont les éléments de base d'une bonne coordination. Cette dernière se fonde sur:

- la coordination spontanée (relations personnelles non institutionnalisées);
- la coordination à l'intérieur des organes de décision et d'exécution (offices et départements);
- la coordination assurée par le Conseil fédéral (conciliation des intérêts divergents des départements);

- la coordination assurée par les états-majors (Chancellerie et secrétariats généraux notamment);
- la coordination par les offices de coordination (uniformisation de certains secteurs d'activité, de la politique fédérale en matière de personnel par exemple);
- la coordination par les délégations et commissions (commissions d'experts créées à titre temporaire).

PLANIFICATION

L'administration assure des tâches croissantes en vue d'aménager l'avenir et de rendre plus rationnelle son action. Planifier, c'est coordonner de façon précoce les futurs éléments de l'action, donc de la décision. La planification s'exerce dans les offices et départements et, en ce qui concerne le Conseil fédéral, selon les «grandes lignes de la politique gouvernementale» et le plan financier de la législature.

CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

Extérieur: le pouvoir juridictionnel, le Parlement, les pouvoirs intermédiaires (organisations faïtières, partis politiques, etc.) et l'opinion publique.

Intérieur: organes de contrôle généraux (Conseil fédéral et départements, directeurs d'offices) et organes particuliers (contrôle des finances, par exemple).

Les commissions parlementaires

YVETTE JAGGI, D'ÈS SC. POL., CONSEILLÈRE NATIONALE, LAUSANNE *



Institutions typiques de la démocratie de concordance, les commissions fédérales jouent un rôle important dans les processus de concertation entre les autorités et les organisations privées et, partant, dans la formation de la décision politique dans notre pays. Au reste, ces commissions sont si variées, dans leur forme et leurs compétences réelles, qu'il est bien difficile d'en établir une typologie correspondant à la pratique. On doit se contenter de distinguer deux catégories :

- les commissions parlementaires, constituées en leur sein par les Chambres fédérales, qui cautionnent les projets préalablement établis par les groupes d'experts et revus dans la procédure de consultation;
- les commissions extraparlamentaires, qui interviennent dans la phase préparatoire ou ultérieurement, pour assister les autorités dans l'application du droit fédéral.

La représentativité de ces commissions, elle, prête à discussion. L'appartenance linguistique et géographique, les compétences juridiques et le bilinguisme sont des critères de sélection qui pèsent lourdement dans la balance. Sans parler des cumuls des fonctions...

LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

sont évidemment les plus faciles à cataloguer. Elles sont constituées au sein du Conseil national ou du Conseil des Etats — plus rarement communes aux deux Chambres. Elles sont permanentes, avec règlement propre et secrétariat attitré, ou se consacrent temporairement à l'examen d'un projet, selon le règlement de chacune des deux Chambres.

La composition des commissions parlementaires reflète la force respective des différents groupes politiques, cette répartition devant se combiner avec l'appartenance linguistique et, si possible, avec la région ou le canton de domicile. L'attitude desdits groupes étant connue et négociée à l'avance, les surprises en plenum sont rares.

Le bureau du Conseil national joue un rôle déterminant dans la désignation des membres des commissions de la Chambre du peuple, qui comptent le plus souvent 23 ou 19 membres, plus rarement 17 ou 11.

LES COMMISSIONS EXTRAPARLEMENTAIRES

sont plus difficiles à définir, du moins positivement. Complétant les normes de mai 1970, le Conseil fédéral a mis en vigueur le 3 juillet 1974 les « Directives touchant l'institution et le mode de travail des commissions extraparlamentaires ainsi que la surveillance à exercer sur elles » au sens desquelles ni les conseils d'administration des entreprises mixtes et analogues (BNS, CNA, Fonds de compensation AVS, etc.), ni les délégations helvétiques dans certaines organisations internationales (Protection des eaux du Léman, Tunnel du St-Bernard, etc.) ne sont considérées comme des commissions extraparlamentaires.

Ces derniers portent en fait des appellations très diverses : groupes d'études, commissions d'experts, commissions consultatives, etc.

Les commissions dites « de l'administration » (Verwaltungskommissionen) sont chargées exclusivement de travaux de préparation et de rédaction (avants-projets ou projets de loi) et interviennent donc dans la phase préparatoire. Leur mandat est généralement précisément limité dans le temps.

Les commissions dites « des autorités » (Behördenkommissionen) sont, elles, habilitées à prendre des décisions. Elles sont instituées par une loi pour l'application de laquelle elles assistent durablement les autorités.

Au total, le nombre des commissions extraparlamentaires doit approcher 400, en majorité rattachées à trois départements fédéraux (Intérieur, Economie publique, Justice et Police). On peut évaluer à environ 5000 le nombre de personnes participant à titre d'experts, spécialistes, etc., aux travaux de ces commissions.

CUMUL ET REPRÉSENTATIVITÉ PRÊTANT À DISCUSSION

Le cumul est relativement fréquent : les secrétaires des grandes associations économiques et professionnelles (Vorort, USAM, USP, USS, UCAP) siègent tous dans plusieurs commissions, de même que les dirigeants des deux fédérations coopératives (Migros et Coop) et de certaines grandes entreprises. On peut d'ailleurs évaluer l'importance réelle d'une commission d'après le « format » des représentants des grandes organisations.

Composition des commissions créées de 1974 à 1976

	Nombre de sièges/membre	en %	Nombre de sièges/président	en %
<i>Représentants de la Confédération</i>	248	25	55	67
<i>Représentants des cantons</i>	180	20	12	15
<i>Représentants du patronat</i>	161	17	4	5
<i>Représentants des syndicats</i>	44	4	0	0
<i>Professeurs d'université</i>	91	10	5	6
<i>Représentants des agriculteurs</i>	10	1	0	0
<i>Divers groupes de pression</i>	146	15	2	2
<i>Non identifiables</i>	88	8	4	5
Total	968	100	82	100

Nombre total des sièges : 1050

Source : « Les Experts et la Politique », Raimund E. German, en coll. avec A. Fruttiger, « Revue suisse de Sociologie », N° 2, juin 1978.

* Synthèse de l'exposé prononcé à Chexbres.

La représentativité de ces commissions prête à discussion: les régions linguistiques sont en général équitablement «servies», mais on ne saurait en dire autant des femmes, des habitants des régions rurales, des consommateurs, ni des milieux sociaux-démocrates, ainsi que l'a remarqué R. Germann dans son étude sur «Les experts et la politique» («Revue de Sociologie suisse», juin 1978, p. 109).

Il faut remarquer que les commissions extraparlimentaires constituent des relais importants pour l'influence qu'exercent les groupes d'intérêt au stade de l'élaboration de la législation (commissions de l'administration) et pour la contribution qu'ils apportent à la conduite des affaires du pays (commission des autorités). L'observation de la pratique montre que les commissions extraparlimentaires fonctionnent bien comme une forme de «l'intégration des intérêts organisés dans les structures étatiques» (J. Meynaud, «Les organisations professionnelles», Lausanne, 1963, p. 317).



Rôle et fonction des syndicats en Suisse

FRANÇOIS PORTNER, VICE-PRÉSIDENT CENTRAL DE LA FOBB, SYNDICAT DU BÂTIMENT ET DU BOIS *



Les autorités parlementaires et gouvernementales suisses, aux échelons national et cantonal, s'entourent de commissions consultatives permanentes composées de représentants de tous les milieux économiques. On y retrouve bien sûr les délégués des syndicats. Sur le seul plan national, l'Union syndicale suisse est présente dans plus de cinquante de ces commissions.

* Extraits du discours prononcé à Chexbres.

Les syndicats sont aussi représentés notamment dans les importants conseils d'administration des grandes régies nationales des PTT et des CFF, au Conseil de banque de la Banque Nationale Suisse et au Conseil d'administration de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA).

Il y a lieu enfin de se souvenir de l'existence de commissions non permanentes, telles que celles pour les révisions partielles de la loi sur l'assurance maladie et l'assurance accidents, dans lesquelles agissent également les syndicats.

CONSIDÉRATIONS FONDAMENTALES RETENUES DANS LE FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'USS

● Satisfaire les besoins de l'homme

Les besoins des hommes ne peuvent plus être appréciés exclusivement selon des critères économiques et matériels. La négligence des besoins spirituels des hommes, ou encore des exigences morales, a abouti aux faux aiguillages que l'on sait.

L'économie doit donc être orientée vers d'autres fins que matérielles. En bref, elle doit être organisée en fonction de l'homme, de l'entier de sa personnalité et de la diversité de ses besoins. C'est à cette condition seulement que l'activité économique, le progrès technique, l'amélioration de la productivité retrouveront tout leur sens.

● Transformer le régime économique

«L'économie suisse est largement fondée sur les principes qui régissent l'économie de marché. Mais cette économie, la part du secteur public au produit national allant grandissant, tend à devenir plus contrôlée et dirigée. Dans l'intérêt des travailleurs et de la collectivité, les syndicats visent à renforcer cette évolution.

» Les secteurs public et coopératif doivent opposer un contrepoids à une économie privée exclusivement orientée vers le profit. L'USS s'emploie à stimuler le développement de l'économie collective et les entreprises coopératives. Elle enregistre avec satisfaction l'apparition de nouvelles formes d'entreprises impliquant la participation financière des travailleurs et leur association aux décisions, ou fondées sur l'auto-gestion.»

● Défendre les intérêts des travailleurs

«Les syndicats sont des organisations démocratiques. Ils représentent et défendent les intérêts des travailleurs face aux employeurs et à leurs associations, aux autorités ou à d'autres groupements d'intérêts.

»Les possibilités qu'ils ont d'imposer leurs exigences dépendent de leur degré d'organisation et de leur cohésion. Cette constatation appelle : 1) une élévation du taux de syndicalisation; 2) un renforcement de la cohésion interne et de la participation à la vie syndicale; 3) une extension aussi large que possible du principe de la fédération d'industrie; 4) la poursuite de l'effort visant à surmonter la pluralité syndicale.»

LES OUTILS DES SYNDICATS

● La loi et le contrat

La controverse est permanente, et parfois vive, tant entre organisations professionnelles patronales et ouvrières qu'au sein même de chacune d'elles, sur le problème «loi ou contrat», que certains employeurs surtout veulent ériger en alternative impossible. L'USS répond qu'il faut la convention collective de travail et les dispositions légales. Mais la préférence est nettement donnée à la réglementation paritaire; les faits sont d'ailleurs là pour le démontrer; pour environ 2 750 000 travailleurs, il y avait en Suisse, à fin 1979, selon l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT), 1200 conventions collectives de travail nationales, régionales, cantonales, locales ou d'entreprises.

La «fabrication» d'une convention collective de travail, ainsi que les éventuelles prolongations de cette dernière, entraînent un labeur inimaginable. Assemblées syndicales pour dresser le cahier des revendications, séances de négociation avec le patronat, retours des délégués ouvriers devant les groupes professionnels syndicaux pour rendre compte des premiers résultats acquis et pour fixer la suite de la discussion, nouveaux pourparlers, nouvelles réunions de travailleurs, etc., se succèdent durant des semaines ou des mois. D'un côté comme de l'autre, les négociateurs font la navette parfois plus longtemps encore!

Il convient également de signaler que la loi fédérale sur l'extension du champ d'application des conventions collectives de travail permet de donner force de

loi à ces conventions, ou à certains de leurs articles, qui, à l'origine, ne lient que les membres des associations contractantes. Cette possibilité légale d'obliger les dissidents patronaux et ouvriers à se soumettre à diverses normes conventionnelles date cependant de 1956. La formidable évolution des esprits qui s'est effectuée en matière économique et sociale dans le monde des relations du travail sous la pression de l'expansion industrielle qu'a connue la Suisse au cours des vingt-cinq dernières années, d'une part, et l'application pratique, jugée trop prudente et restrictive par les associations professionnelles, de cette loi par les autorités fédérales, d'autre part, provoqueront certainement la révision, prochainement, de quelques conceptions dans ce domaine.

● Le parlement et les procédures de consultation

Les travailleurs et leurs syndicats élisent des représentants de leurs intérêts dans les parlements national, cantonaux et communaux. Là encore, donc, les syndicats ont la possibilité de faire entendre leur voix, proportionnellement en tous cas, lors de l'élaboration de lois ou d'arrêtés généraux mais surtout économiques et sociaux. La tendance actuelle n'est pas à envoyer le plus grand nombre de permanents ou de militants syndicaux aux Chambres fédérales, dans les Grands Conseils ou dans les conseils communaux, mais bien plutôt à spécialiser quelques membres possédant les aptitudes nécessaires.

En outre, les syndicats participent activement à l'exercice très helvétique qu'est la procédure de consultation. En même temps qu'aux partis et aux autres organisations professionnelles, tous les projets de textes légaux importants leur sont soumis pour appréciation. Les remarques et suggestions des syndicats sont souvent prises en considération et influencent ainsi le texte définitif.

● Les commissions et les conseils d'administration

(Voir introduction.)

● L'initiative et le référendum

Chacun connaît ces droits populaires élémentaires que sont l'initiative et le référendum. On ne s'y attardera donc pas. Il suffira de dire ici que les syndicats en usent lorsqu'ils le jugent utile et,

à l'inverse de certaines personnes physiques ou morales, tentent de ne pas en abuser!

● La paix du travail et la grève

La paix du travail n'est pas à proprement parler un outil syndical. Elle est cependant un élément si important des conventions collectives de travail qu'on ne peut pas l'ignorer et ne pas la traiter pour elle-même.

Dans l'industrie et l'artisanat, deux tendances différentes semblent se dessiner, à propos de la paix du travail, parmi les fédérations professionnelles affiliées à l'USS. La première consiste à conclure avant toute chose un accord de paix sociale, valable cinq ou dix ans, avec une ou des associations patronales, puis à élaborer, dans ce contexte, des conventions collectives de travail ou des arrangements analogues dont la durée de validité est parfois moins longue. La seconde lie plus intimement la paix professionnelle et la convention collective de travail; les partenaires sociaux établissent cette dernière et la paix du travail n'en est qu'une des conditions; en d'autres termes, la paix ne dure que le temps que dure la convention et, ensuite, les parties contractantes reprennent chacune leur entière liberté, la grève devenant alors parfaitement possible.

LA PARITÉ, ÉLÉMENT DE LA PARTICIPATION

Les conventions collectives de travail prévoient de nombreuses institutions sociales gérées ou contrôlées absolument paritairement. La commission professionnelle paritaire, composée d'autant de représentants des employeurs que de délégués des travailleurs, est en général garante de la stricte application, voire de l'interprétation, des accords. Mais très souvent, des conseils paritaires particuliers s'occupent aussi intégralement du parfait fonctionnement d'une caisse de retraite, d'une assurance maladie ou de fonds communs consécutifs.

Ce bon signe d'une parité vécue chaque jour laisse bien augurer d'une véritable participation, plus étendue encore, des travailleurs dans tous les secteurs de la vie économique et sociale.

Le rôle des organisations économiques

GILBERT COUTAU, SECRÉTAIRE ROMAND DE LA SOCIÉTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SUISSE ET CONSEILLER NATIONAL, GENÈVE *



Qui décide? Ne conviendrait-il pas d'ajouter aussitôt: de quoi? Or, dans un pays démocratique c'est précisément la Constitution, adoptée par les citoyens, qui fixe les réponses à ces deux questions. Elle détermine la structure générale des compétences décisionnelles. Elle les répartit entre l'Etat et l'individu, entre la Confédération, les cantons, les communes, d'une part et la sphère privée d'autre part: famille, entreprise, associations, etc., avec les garanties et les limites considérées comme nécessaires par des majorités. Chez nous, il n'y a ni «Grand frère» comme l'imagine Orwell dans son célèbre «1984», ni Bureau directeur du parti unique, pas davantage de «monstres froids» anonymes et tout-puissants.

LE CAS PARTICULIER DE LA SUISSE

La Suisse est caractérisée — en raison donc de sa Constitution — par une multiplicité particulièrement grande des centres de décision. En raison de sa diversité, de son fédéralisme, de la taille réduite de la grande majorité de ses entreprises, de la quantité considérable de sociétés, syndicats, organisations de toute nature, son

«tissu social» est extrêmement dense: les décideurs sont donc très nombreux. Même si le rôle de l'Etat dans le pays s'est rapidement étendu au cours de ces trente dernières années, il reste encore légèrement inférieur à la place qui lui est réservée en moyenne dans les autres pays occidentaux.

Autre particularité suisse: ses diversités mêmes la contraignent à trouver des compromis à partir d'une volonté générale de néanmoins vivre ensemble. On craint les regroupements puissants qui débouchent sur une société d'affrontement. On préfère la convergence vers un commun dénominateur dans le respect des minorités.

Enfin, la démocratie directe et le système électoral laissent dans de nombreux cas et à intervalles réduits le dernier mot aux citoyens. Cela a pour effet d'empêcher des décalages profonds et durables entre la volonté populaire — ou l'opinion publique — et les objectifs essentiels poursuivis par les «décideurs». Reste, bien entendu, à tenir compte des contraintes extérieures auxquelles nos dimensions réduites nous exposent.

Il est vrai que la multiplicité des centres de décision et la nécessité de dégager des solutions subtilement nuancées rendent l'élaboration de maintes décisions obscure, rébarbative et peu spectaculaire. L'absence d'affrontements brutaux et la complexité des matières traitées (par exemple conception globale de l'énergie ou encore prévoyance professionnelle) incitent à l'indifférence, puis à une distanciation qui dégénère facilement en doute puis en soupçon de la part du corps social à l'égard des «décideurs». D'où les phénomènes d'absentéisme civique, de désintérêt participatif qui peuvent finir par ronger et dénaturer le système.

LE RÔLE DES ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES

Réunies d'abord par branches ou par régions, les entreprises ont créé, au niveau national, des organisations centrales — en particulier l'Union suisse du commerce et de l'industrie (Vorort), l'Union centrale des associations patronales suisses, l'Union suisse des arts et métiers ou encore l'Union suisse des paysans. Faut-il y voir le labyrinthe des coulisses du pouvoir et le lien des obscures machinations des «groupes de pression» au sens le plus péjoratif du terme ou plutôt des partenaires autorisés qui, pour les syndicats, pour d'autres organisa-

tions comme par exemple celles des consommateurs et pour l'Etat, constituent des relais qui alimentent un processus de décision équilibré?

Disons d'abord que leurs structures sont à l'image de celles de la Confédération elle-même: représentatives et démocratiques. Les responsables occupent des fonctions largement électives et les décisions font l'objet de consultations et de débats internes approfondis. Quant aux tâches, elles sont assez diversifiées. Au-delà de leurs activités purement professionnelles — c'est-à-dire d'organisation interne — comme l'échange d'informations, la définition d'attitudes communes, la mise à disposition de divers services, etc., elles développent des activités plus particulièrement

LES CONSEILLERS NATIONAUX EN TANT QUE REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES

	A titre plein accessoire ¹		
	Total	temps	soirée ¹
Organisations agricoles	20	6	14
Organisations de salariés	17	10	7
Organisations de l'industrie, organisations patronales et commerciales	12	—	12
Organisations artisanales	10	3	7
Organisations du trafic routier	5	—	5
Organisations de propriétaires d'immeubles	4	1	3

¹La rubrique «A titre accessoire» ne prend en considération que les parlementaires qui exercent une fonction importante dans une organisation adéquate couvrant soit l'ensemble du territoire suisse, soit un canton ou une région; il n'a pas été tenu compte des simples membres.

(Epoque: novembre 1971. Sources: notre Parlement - les Chambres fédérales, tirage à part du «Tages-Anzeiger», Zurich 1971; «Annuaire des Autorités fédérales», Berne 1973).

Source: «La Suisse, de la formation des Alpes à la quête du futur», Editions Ex Libris, 1975.

* Synthèse de l'exposé prononcé à Chexbres.

sociales et d'autres de caractère nettement politique.



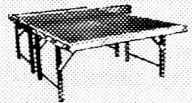
Dans le domaine social (surtout au niveau des organisations de branche), il s'agit des négociations avec les partenaires sociaux (syndicats) qui débouchent sur le réseau très dense des conventions collectives de travail, la gestion d'institutions de prévoyance, la construction de logements sociaux ou encore l'organisation de la formation professionnelle.

Quant au domaine plus particulièrement politique, il a une base dans la Constitution elle-même. Depuis 1948, l'article 32 prévoit que « Les groupements économiques intéressés seront consultés lors de l'élaboration des lois d'exécution et pourront être appelés à coopérer à l'application des prescriptions d'exécution ». Cette procédure de consultation préparlementaire est largement utilisée. Elle n'est d'ailleurs pas réservée aux organisations économiques, puisque les cantons et les partis politiques y participent aussi. Elle permet d'amorcer ces processus de concertation qui garantissent une application plus scrupuleuse des lois. En effet, le Parlement, sans être en rien tenu aux avis ainsi recueillis, peut légiférer à partir d'une réalité vécue et non d'une idéologie abstraite et contraire aux faits. Dans ce même domaine politique, les organisations économiques délèguent des représentants dans de très nombreuses commissions et conseils extra-parlementaires (Con-

seil d'administration des PTT ou Commission des cartels, Conseil consultatif de l'Association européenne de libre-échange ou Commission de recherche économique), mais toujours dans un savant dosage des divers intérêts à prendre en considération.

Bien loin donc d'un privilège politique accordé à des organisations économiques avides d'un pouvoir obscur et malfaisant, c'est à la recherche du dialogue, de l'équilibre et du réalisme qui domine dans le rôle qui leur est attribué dans notre pays.



<p>Les engins de gymnastique pour enfants GTSM eibe</p>  <p>idéaux pour les enfants jusqu'à 10 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pour le local de gymnastique à la maison, les écoles et les jardins d'enfants ● Pour salles de thérapie dans les écoles spéciales et les cliniques <p>Engins par unité, ou pour installations d'ensemble livrés par</p> <p>Sté pour l'installation d'équipements de sport et de gymnastique GTSM 2532 Macolin 032/23 69 03 ou 01/66 11 30</p>	<p>Articles de boxe GTSM</p>  <p>pour training et conditionnement, et pour l'amusement! Pour personnes privées et clubs. Qualité professionnelle, très avantageux.</p> <p>Gants de boxe 136.- Gants de sac 54.- Sac de sable 440.- Balle de punching 590.-</p> <p>Sté pour l'installation d'équipements de sport et de gymnastique GTSM 2532 Macolin 032/23 69 03 ou 01/66 11 30</p>	<p>Tables de ping-pong avantageuses</p>  <p>de GTSM Macolin.</p> <p>GTSM Hobby oR 198.- GTSM Hobby mobile sur roulettes 329.- GTSM tous temps sur roulettes 516.- GTSM Table de béton (pierre artificielle) 1420.-</p> <p>Livrées rapidement par</p> <p>Sté pour l'installation d'équipements de sport et de gymnastique GTSM 2532 Macolin 032/23 69 03 ou 01/66 11 30</p>
--	--	--

Ecole pédagogique privée

FLORIANA

Pontaise 15, Lausanne - Tél. (021) 36 34 28

Direction: E. Piotet

Excellente formation de
JARDINIÈRES D'ENFANTS
et d'
INSTITUTRICES PRIVÉES



Surmenage scolaire

Le Fortifiant naturel pour améliorer les performances

L'efficacité de Bio-Strath est scientifiquement prouvée

Levure plasmolysée et plantes sauvages



BIO-STRATH®

Prise formelle et prise réelle de la décision

ROLAND RUFFIEUX, PROFESSEUR AUX UNIVERSITÉS DE LAUSANNE ET DE FRIBOURG *



Les décisions politiques sont-elles rationnelles? D'où tirent-elles leur efficacité? Quel est sous les apparences formelles leur degré de réalité par rapport à l'ensemble du système politique? Dans «La fin du politique», P. Birnbaum a souligné l'existence d'un dédoublement réservant à des élites spécialisées et relativement dépolitisées le soin de prendre des décisions réelles alors que la masse des citoyens, attachés surtout à leur intégration dans des groupes sociaux primaires, se contenteraient de choix formels de ratifications en quelque sorte. En sommes-nous déjà là en Suisse?

LA RATIONALITÉ DES DÉCISIONS POLITIQUES N'EST NI SIMPLE, NI NÉCESSAIREMENT EFFICACE

Parmi les critiques les plus fréquentes, la première touche l'amateurisme ou plutôt l'incompétence des hommes politiques: même lorsqu'ils sont honnêtes et s'inspirent nettement de l'intérêt public, leurs entreprises sont maladroites et manqueraient d'efficacité.

Or, derrière ce terme, il y a un critère contemporain de l'action efficace qui a pris une très grande importance, je veux dire la

rationalité. C'est la forme actuelle d'une critique aussi vieille que la politique elle-même. Mais comme nous vivons dans un monde qui, dans la plupart de ses secteurs d'activité, pousse très loin le goût de la spécialisation et le souci de l'efficacité, le grief a pris un tour nouveau. Elle oppose volontiers les progrès réalisés dans la gestion des grands ensembles économiques à la persistance des vieilles habitudes en matière gouvernementale. Il y a plus d'un siècle et demi qu'Henri de Saint-Simon réclamait que l'on passe du gouvernement des hommes à l'administration des choses. Et beaucoup arrivent à la conclusion que la formation des décisions politiques, malgré les efforts des fonctionnaires et autres agents administratifs demeure fixée à un niveau de rationalité nettement moins élevé que la prise de décisions industrielles ou financières.

Ce type de critique a donné naissance à une littérature abondante sur la technocratie, conçue comme une rationalisation du calcul de puissance qui permettrait de dépolitiser la gestion des affaires publiques par un comportement analogue à celle des affaires privées. Ces termes de rationalité et de rationnel englobent naturellement dans la ligne qui est suivie ici, le formel et le réel, en ce sens que la formalisation conseillée est plus apte à atteindre le réel. Et les arguments ne manquent pas à la démonstration:

- L'action est rationnelle lorsqu'elle est correctement adaptée au but visé, c'est-à-dire quand elle permet d'atteindre l'objectif fixé dans les meilleures conditions, soit au moindre coût et avec les plus grandes chances de succès. Mais on s'aperçoit bientôt que la rationalité se place à deux niveaux. Il y a en effet une rationalité substantielle attachée à l'action elle-même («que faire?») et une rationalité fonctionnelle («Comment faire?»).
- On découvre des caractéristiques propres à entraver cette rationalité. D'abord, ce sont les lacunes dans les connaissances nécessaires à une bonne décision, soit l'information de base, soit la coordination des données secondaires. Ensuite, on peut signaler les rivalités entre secteurs ou partenaires: pour rendre plus rationnelle l'action adminis-

trative, on recourt à des spécialistes qui, à leur tour, multiplient les points de vue, tous aussi rationnels, d'envisager le problème afin de préparer la décision. Sans compter que les techniques d'évaluation et le recours à la prospection multiplient les surfaces de frottement entre les partenaires occupés à développer un calcul rationnel.

- La technocratie recherche le soutien d'experts. Intégrés provisoirement au cadre, ou placés en marge, ils apportent une vision forcément différente de la rationalité administrative. Qu'elle se traduise par un appel du pouvoir au savoir, de l'expérience à la science, cette démarche de l'expertocratie ne simplifie pas une attitude rationnelle.

La technocratie opposée à une politique traditionnelle d'apparence prélogique conduit donc à une rationalité qui n'est ni simple ni nécessairement efficace. En politique donc, tout le rationnel n'est pas réel et surtout la réalité ne se formule pas en termes de rationalité.

ALTERNATIVES THÉORIQUES DANS LA LITTÉRATURE POLITOLOGIQUE RÉCENTE

Les analyses sur la technocratie se rattachent à ce qu'on a appelé l'orientation rationnelle classique qui peut être exprimée en quelques postulats simples: le décideur est un acteur unique dont le comportement est non seulement intelligent mais rationnel. La décision est le choix qu'effectue cet acteur entre toutes les alternatives qui s'offrent à lui, en pleine conscience et en vue de maximiser ses avantages.

Or, les objections ne manquent pas à un tel schéma (...). C'est pourquoi on a vu se développer une sociologie dite néorationaliste par ses théoriciens liés à la présence d'organisations complexes dont l'influence l'emporterait sur le décideur individuel ou, du moins, encadrerait sévèrement son action. En simplifiant ces théories on voit qu'elles considèrent la prise de décision comme un processus temporel auquel participent des groupes d'action situés dans une structure organisée avec des objectifs variables et conflictuels, une connaissance imparfaite des alternatives possibles et une volonté d'atteindre un niveau de satisfaction acceptable. (...) La décision ne serait pas un choix lisse, mais une recherche parfois volontairement tâtonnante. Il y a, en effet, des choix difficiles où l'obscurité dans laquelle on laisse volontairement l'issue favorise l'innovation ou simplement l'acceptation du risque encouru. Dans ces théories, l'identification entre formel et réel ne s'opère pas du tout de la même manière que dans l'approche ancienne.

* Extraits de l'exposé prononcé à Chexbres.

INCIDENCES DU SYSTÈME ÉLECTORAL SUISSE SUR LA DÉCISION POLITIQUE

Le système politique suisse et, plus généralement les institutions, ont beaucoup intéressé les chercheurs étrangers qui portent un jugement convergent sur le caractère modéré de ces choix au niveau fédéral et sur la stabilité dans les rapports de forces. L'élection en tant que choix et la sélection des candidats leur semblent par ailleurs être plus facile et de meilleure qualité qu'à l'étranger. (...)

Hughes

Considérant les choix électoraux — sélection, confirmation populaire — comme une expression typique du fonctionnement du système politique, Hughes («The Parliament of Switzerland») les apprécie ainsi. C'est, dit-il, la nature de la société qui détermine les grands choix des combats parlementaires, mais le caractère de ces luttes est très affecté par les caractéristiques des membres et des intérêts qu'ils représentent (p. 52). Ainsi les enjeux du Parlement seraient prédéterminés par les choix électoraux, le degré d'intégration ultérieure de ces élus dans le Parlement étant ensuite déterminant pour la mesure de l'influence.

Analysant à titre d'exemple les élections de 1959 dans trois cantons, il arrive à la conclusion que le côté formel de l'échelon — les règles légales — ont moins d'importance que les caractéristiques locales, ce qui fait que la décision réelle dépend du fait (la formule est un peu exagérée à mon sens) qu'il y a pratiquement autant de systèmes électoraux qu'il y a de candidats (p. 28 de l'étude dans l'«Annuaire» sur le même sujet). L'électorat joue un rôle mineur, c'est-à-dire «plus limité que celui d'un enfant aveugle qui chercherait à tirer le gros lot dans une loterie irlandaise». Aussi, la fonction de l'élection au Conseil national (ici évoquée) ne serait pas de choisir un élu qui représente abstraitement les électeurs, mais bien plutôt de rassembler des élus capables de travailler ensemble dans le système très particulier pratiqué en Suisse (p. 28 de l'étude de l'«Annuaire»). (...)

Lehmbruch

Cette position minimisant l'incidence du système électoral sur la décision n'est pas partagée par G. Lehmbruch pour qui la RP est un élément organique du régime politique de la Suisse, considérée comme une variété de démocratie industrielle. En effet, son intérêt se concentre

sur l'aptitude de ce système, qualité qui dépasse l'élection pour s'étendre au gouvernement, à résoudre les tâches politiques qui lui incombent. C'est-à-dire à surmonter les conflits qu'il affronte pour en tirer de l'efficacité, ceci grâce à l'existence d'une culture politique commune. Ce concept recouvre à la fois des directives et surtout des normes de règlement de conflit. En effet, entre des groupes constitués aux objectifs incompatibles, des conflits éclatent, compensés par des procédures de marchandage qui soumettent les choix à des compromis acceptables. Dès lors, le système politique suisse fonctionne de façon homéostatique et privilégie le modèle de «l'amicabilis compositio», c'est-à-dire de la limitation par chaque groupe des exigences en fonction de celles des autres. (...)

Hermens et Schumann

Selon Hermens et son élève Schumann, la RP Suisse — à l'instar de celle de la République de Weimar — a exercé un effet destructeur sur le système politique suisse en limitant le contrôle des corps intermédiaires et en éliminant celui du peuple. Les décisions qui en résultent, représentent donc une formalisation néfaste, destinée selon les auteurs à soumettre le système à de dangereuses tensions sociales. En définitive, la proportionnalité des forces à travers les compromis aurait donc empêché le système de prononcer des décisions réelles. (...)

LA CONTRIBUTION ESSENTIELLE DE MEYNAUD

Le mérite de Meynaud a été indiscutablement de lier étroitement les trois phases du système global de décision: la phase d'élaboration et de consultation, la phase de discussion ou parlementaire, la phase populaire. Soit dans «Les Organisations professionnelles», soit dans «La démocratie semi-directe en Suisse: Etudes de cas», il a montré les influences s'exerçant de l'amont vers l'aval en soulignant comment l'intervention des groupes de pression aboutissait, sous des apparences de rationalité technique, à des précédents. Mais par des considérations sur le financement des référendums et l'attitude du gouvernement pendant les deux autres phases, il a également mis en lumière que les positions prises pendant la consultation étaient remises en cause à des stades ultérieurs, en tenant compte toutefois de la notion d'incrémentalisme, évoquée au début de cet exposé. (...)

RÔLE DES PARTIS ET DES ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES

Quel rôle les partis et les associations économiques jouent-elles dans la consultation? Les auteurs étrangers s'accordent à leur reconnaître une importance décisive par leur capacité d'information, par la force de leur organisation et par leur possibilité de faire passer leur mot d'ordre dans la partie de l'électorat dont ils ont le contrôle par le moyen de l'adhésion. Notons ici que, contrairement aux auteurs latins (Siegfried, Meynaud), les auteurs anglo-saxons considèrent les groupes de pression helvétiques comme beaucoup moins voués à des intérêts proprement économiques que les lobbies de leur pays d'origine et que, s'agissant des cinq Grands, ils les estiment fortement imprégnés par la culture politique du pays et préoccupés d'en faire passer les valeurs dans la réalité.

Selon Meynaud, l'influence des associations économiques a profondément modifié le système gouvernemental, en ce sens que dans de larges secteurs d'activité, c'est désormais de groupe, non le citoyen, qui constitue la base du régime, transformation explicable cependant par l'évolution générale de l'économie et de la société. Ces forces devenues puissantes n'obtiennent pas tout ce qu'elles veulent, mais elles sont en mesure d'éviter une partie plus ou moins large de ce qui leur déplaît. (...)

Schumann développe une théorie proche mais autrement fondée, plus nuancée sur la procédure de consultation. Si la discrépance occasionnelle entre les intérêts des groupes de pression lui paraît acceptable, il s'interroge sur les difficultés qu'il y a désormais à attribuer la responsabilité de certains choix majeurs nominalement endossés par les organes de l'Etat mais politiquement imputables aux partenaires sociaux et parfois à l'un d'entre eux. C'est sur cet aspect du fonctionnement de la consultation que le politologue allemand voudrait appuyer ses propositions de réforme: publicité des débats des commissions d'experts et des résultats de la consultation; prolongation de la consultation des partenaires sociaux durant la phase parlementaire, ce qui entraînerait un changement de signification pour les débats des commissions. En effet, la généralisation de «hearings» entraînerait ces commissions dans une sorte de «prédiscussion» répétant celle de la consultation et contribuant peut-être à enlever encore un peu de substance aux débats proprement dits du Parlement.

Considérée d'une manière plus générale, cette évolution aboutit à développer symétriquement au traditionnel fédéralisme d'exécution postérieur à l'entrée en vigueur de la loi, un nouveau fédéralisme d'exécution par lequel les partenaires sociaux font entrer dans un processus législatif en formation les vœux de leur base.

Le poids de la Suisse romande dans les décisions en Suisse

YANN RICHTER, PRÉSIDENT DU LABORATOIRE SUISSE DE RECHERCHES HORLOGÈRES, NEUCHÂTEL*



Ma volonté est de dégager autant que faire se peut des solutions pratiques grâce auxquelles, si elle le voulait, la Suisse romande parviendrait à améliorer son poids dans les décisions qui se prennent à l'échelle suisse. Reconnaisant l'existence d'un déficit économique romand, nos réflexions nous amènent à percevoir quelques-unes des solutions.

En vertu de celles-ci, il s'agit pour nous de discerner les facteurs de complémentarité — c'est-à-dire ce par quoi nous pouvons être nécessaires à nos partenaires alémaniques, et les apports originaux, parfois uniques, de la Suisse romande.

Pour nous comme pour les industriels d'outre-Sarine et ceux du reste du monde, la voie du succès passe par la recherche et l'innovation, condition de base de l'économie moderne. Parallèlement, sachons éviter les retards dans nos développements, ces retards dont les conséquences néfastes peuvent s'exercer très longtemps. Enfin, allons au-devant de nos Confédérés alémaniques en sachant converser avec eux: si la compréhension du partenaire va seulement d'eux à nous, il n'y a pas collaboration, mais subordination. (...)

En un mot, si vous le voulez, souvenons-nous de ce que disait Saint-Exupéry — je cite de mémoire, sans doute de façon approximative: «Aimer, ce n'est pas se regarder dans les yeux, c'est être deux à regarder dans la même direction.»

DÉFICIT ÉCONOMIQUE ROMAND INCONTESTABLE

Parmi ceux qui ont étudié le déficit économique romand face à la Suisse alémanique, j'aimerais citer principalement deux hommes. Le premier est M. Edouard Debétaz, conseiller aux Etats et conseiller d'Etat vaudois, qui a mis en évidence avec beaucoup de talent, dans un exposé remontant à un peu plus d'une année, ce qui sépare, du point de vue économique, la Suisse romande de ce Triangle d'Or que forment les cantons et demi-cantons d'Argovie, de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, de Zoug et de Zurich.

«Surface du triangle ainsi formé, nous dit M. Debétaz: 3 837 km², soit 9 % de la superficie helvétique.

»Population résidente 2 062 500 habitants; le pourcentage grimpe vertigineusement à 32,6 %.

»148 habitants par km² en Suisse romande, 538 dans le Triangle d'Or.

»Il me paraît intéressant de silhouetter plusieurs éléments qui montrent d'autres différences fort sensibles entre les deux régions.

»Dans le Triangle d'Or, le revenu national moyen par habitant a passé de Fr. 17 543.— en 1971 à Fr. 25 274.— en 1977; augmentation par habitant: Fr. 7 731.—.

»En Suisse romande, nous étions à Fr. 13 200.— en 1971 et à Fr. 19 158.— en 1977. Augmentation: Fr. 5 938.—.

»Le revenu en question a légèrement baissé dans la Suisse de l'ouest de 1974 à 1975. Il n'y a eu qu'un ralentissement de la progression au nord.

»Ceci conduisant à cela, on a épargné Fr. 24 972.— par habitant en 1977 dans le Triangle d'Or contre Fr. 18 602.— en Suisse romande.»

Le deuxième homme dont j'aimerais évoquer la pensée au sujet du déficit économique romand, est une personnalité peut-être encore mieux à même que M. Debétaz pour parler de la question, puisqu'il s'agit de M. Philippe de Weck, l'ancien président de l'Union de Banques Suisses. Dans une interview publiée dans le numéro des 3 et 4 novembre 1979 du journal «24 Heures», M. de Weck employait une formule très heureuse, en relevant — c'était le titre même de l'article: «Davantage que la richesse, c'est le pouvoir de décision qui se concentre en Suisse alémanique», et ajoutait entre autres: «On ne peut pas éliminer

le fait, bien présent et bien concret, que le rapport, dans ce domaine (celui du pouvoir de décision) est de huit contre deux en faveur de la Suisse alémanique».

IL EST BON DE RAPPROCHER CE QUI SE COMPLÈTE HEUREUSEMENT, ET HARMONIEUSEMENT

De mes origines diverses, de ce que m'ont appris les expériences accumulées au cours de ma carrière, ce qui me paraît le plus significatif, du point de vue qui nous occupe, c'est le phénomène des complémentarités régionales qui — j'en suis convaincu — apportent par le jeu des atouts accumulés, sélectionnés et bien choisis, les vecteurs indispensables aux réussites, c'est-à-dire aux coopérations que dictent les impératifs d'une économie qui force à la parcimonie.

Vous le constatez: il en est des familles économiques comme des familles du sang! Il est bon de rapprocher ce qui se complète heureusement, et harmonieusement.

Mesdames, Messieurs, j'aimerais évoquer non point des relations de famille, mais plutôt ces mariages, ces liaisons économiques qui sont indispensables à l'heure où les efforts accrus impliquent un renoncement aux dispersions inutiles et exigent la convergence des forces existantes, les assemblages pouvant associer le faible et le fort, l'essentiel se trouvant dans «le complément» que définit le Larousse comme: «Ce qu'il faut ajouter à une chose pour la rendre complète...».

La complémentarité, en d'autres termes ce que la Suisse romande peut apporter à la Suisse alémanique, et par-là influencer les processus de décision, nous allons l'examiner à travers deux exemples:

LES CAS DE L'INDUSTRIE HORLOGÈRE ET DE LA FONDATION SUISSE POUR LA MICROTECHNIQUE

L'industrie horlogère a connu depuis quelques années des difficultés dont elle aurait bien aimé se passer et souhaité aussi qu'elles fussent mieux comprises par ceux-là même qui usent de faciles critiques sans souvent en connaître davantage que leurs préjugés.

La haute conjoncture a sollicité l'appareil de production au maximum de ses possibilités. Le personnel technique, les spécialistes, les directions ont été presque partout engagées à fond dans la production et la vente. Il s'agissait de répondre en priorité aux sollicitations pressantes d'une clientèle au portillon. Dans bien des cas, les entre-

* Extraits du discours prononcé à Chexbres.

prises ont même préféré investir dans leurs propres installations pour les développer ou dans la modernisation de leur appareil de production, déjà pour lutter contre les prix de la concurrence étrangère, plutôt que de mettre au point de nouveaux produits. A quoi bon se lancer dans de nouvelles cultures, alors que les fruits produits sont demandés ?

Mais voilà, les réalités ont fait réapprendre que dans le marché moderne, le seul moyen de se défendre utilement réside dans la mise sur le marché de produits sans cesse renouvelés. Il faut toujours être en avance et d'au moins une idée, comme aimait le dire l'ancien conseiller aux Etats, M. Eric Choisy, président du Centre électronique horloger S.A. (CEH), à Neuchâtel.

(...)

C'est pourquoi, les laboratoires communautaires de l'industrie (je pense dans le cadre de l'industrie horlogère par exemple, au CEH S.A. ou au LSRH), des universités et d'autres instituts devraient offrir le cadre favorable et le plus économique aux travaux de recherche de base. Dès lors que les habitudes à certaines techniques, l'habileté de tradition d'une / de région(s) peuvent converger en un creuset, alors que la recherche implique un vaste complexe, dont tous les éléments, du plus petit atelier au grand laboratoire, doivent être renforcés, agrandis, adaptés et modifiés à tout instant, ne vaut-il pas la peine de réunir en un lieu les hommes, les savants, les porteurs de know-how, pour que de manière concertée et rationnelle dans un cadre adéquat, ils se complètent les uns les autres. Que l'Etat intervienne le moins possible, mais qu'il crée le cadre favorable à de tels développements, alors que par une recherche évolutive et renouvelée quant à ses objectifs à long terme, l'industrie ainsi puisse s'armer et rester à la pointe du progrès.

L'évolution technologique et les difficultés éprouvées notamment dans le secteur horloger ont amené divers milieux à préconiser un effort accru des pouvoirs publics dans le domaine de la microtechnique, tant au plan de la formation des spécialistes de niveau universitaire qu'à celui de la recherche.

Je rappelle que par microtechnique, on entend non seulement la micromécanique, mais aussi les apports dus à la microélectronique.

C'est ainsi qu'est née d'abord une conviction: celle qu'il fallait combler une lacune pour assurer le renouvellement des activités à long terme de toute une population habituée depuis des générations à la micromécanique et prête à aborder les problèmes nouveaux de la microélectronique. Ainsi furent jetées les bases de la Fondation suisse pour la recherche en microtechnique, créée le 9 mai 1978.

Cette fondation, dont le siège est à Neu-

châtel, vise le regroupement des partenaires intéressés du secteur public et du secteur privé dont l'objectif est de promouvoir le développement de nouvelles technologies et leur diffusion dans l'industrie.

A cette fin une collaboration durable et organique est instituée entre l'Ecole polytechnique fédérale, l'Université de Neuchâtel, le Centre électronique horloger S.A., le Laboratoire suisse de recherches horlogères et tout autre centre de recherche ou entreprise intéressée. Dans une première phase, il s'est agi de jeter les bases d'un programme scientifique. Pour ce faire, nous avons confié au professeur Emmanuel Mooser, directeur du Laboratoire de physique appliquée de l'EPFL, le soin de réunir autour de la même table des responsables de la recherche au sein d'entreprises, dont les préoccupations devaient forcément converger à un certain niveau. Ainsi se sont trouvés rassemblés, les porte-parole compétents d'entreprises suisses alémaniques et romandes, des secteurs des machines, de la chimie, de l'horlogerie, de la fine mécanique, de l'électronique, les représentants des instituts communautaires de recherche pour l'industrie et de nos régions fédérales, ainsi que les délégués des Ecoles polytechniques fédérales et de l'Université de Neuchâtel.

Si vous le désirez, je pourrai encore entrer dans certains détails de cette collaboration, une expérience que je vis actuellement, où d'aucuns voudraient aller plus vite que le vent et d'autres expriment encore cette méfiance, ce scepticisme tout compte fait indispensable à stimuler la foi dans le succès d'une entreprise, qui n'a rien d'audacieux mais résulte seulement d'un effort d'imagination consistant à réunir les intérêts privés et publics, universitaires et industriels, tous complémentaires en définitive, compte tenu de l'objectif visé!

Complémentaires aussi, bien sûr, dans le cadre géographique. L'industrie horlogère suisse alémanique a été touchée tout autant que celle de Suisse romande, et la Fondation suisse pour la recherche en microtechnique ouvre désormais un secteur dans lequel c'est la Suisse romande, cette fois, qui apporte à la grande partie linguistique du pays, au lieu de recevoir, comme c'est encore trop souvent le cas. Ainsi, en définitive, les chances que nous avons de rompre de déficit économique dont nous souffrons, sont à la mesure de notre dynamisme.

SUISSES ROMANDS, COMPRENEZ L'ALLEMAND!

Suisses romands mes frères, Suissesses romandes mes sœurs, si vous avez le sentiment d'être minorisés dans votre pays, ne pleurez pas, ne vous plaignez pas. Mais comprenez l'allemand. Participez aux séan-

ces où vous êtes conviés avec les Suisses alémaniques. Mieux encore, apprenez le «schwyzerdütsch».

On dit que les Suisses s'entendent bien parce qu'ils se comprennent mal. C'est une boutade, et peut-être même une boutade dangereuse, en ce qu'elle cache la réalité. En fait, si nous voulons éviter la concentration du pouvoir de décision en Suisse alémanique, pour reprendre les termes de M. Philippe de Weck, c'est par là qu'il faut commencer.

(...)

J'aimerais dire encore, toujours dans le domaine linguistique, que la difficulté du «schwyzerdütsch» me paraît avoir été surestimée, et qu'il serait bon, à mon avis, non seulement de reprendre attentivement cette question mais surtout de rechercher les voies et moyens de favoriser l'enseignement de la langue de nos Confédérés d'outre-Sarine — même s'il y en a plusieurs. J'aimerais dire enfin que c'est tout de suite et à tous les niveaux que l'affaire devrait être entreprise, dans l'esprit qui anime par exemple M^{me} Geneviève Aubry et celles qui l'entourent, quand elles lancent l'action «Mieux se connaître», organisant des échanges de classes d'école et des visites entre villes et villages, du Jura bernois dans l'ancien canton de Berne et réciproquement. D'une manière générale, relevons-le, la langue représente le problème charnière, du point de vue qui nous intéresse, plus encore dans notre Etat fédéral, où nous irons à un déficit accru si nous ne trouvons pas les formes de symbiose indispensables, conformément à l'idée de tolérance et de respect d'autrui sans laquelle notre pays ne serait pas.

Pour une annonce
dans l'«Educateur»

une seule adresse :

**Imprimerie
Corbaz S.A.**

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

Un thème qui incite à la réflexion

Extrait des questions et thèmes traités dans les groupes de travail

M. GEORGES PLOMB: «ON EXAGÈRE BEAUCOUP L'INFLUENCE DE LA PRESSE»

- La presse, la radio et la TV sont-elles en mesure d'influencer la prise de décision au niveau du Parlement, ou du gouvernement?
- La quasi-absence d'une presse socialiste suisse ne crée-t-elle pas un déséquilibre en faveur des partis bourgeois?
- Qu'en est-il des «pouvoirs occultes»? Le gouvernement et le Parlement pratiquent-ils une politique de transparence face aux médias?
- Quelle est l'influence des partis à travers leurs organes de presse?
- Quelle est l'influence personnelle de certains journalistes sur les membres du Conseil fédéral ou sur de hauts fonctionnaires?

Conclusion:

La presse n'a pas beaucoup d'autre pouvoir que celui de permettre à l'opinion publique de se « cristalliser » sur les grands problèmes de l'heure. La télévision, la radio et d'autres moyens d'information indépendants complètent et rééquilibrent en quelque sorte les prises de position des journaux partisans. En ce qui concerne la transparence des informations diffusées à la presse, il convient de donner une réponse nuancée. Certaines décisions à caractère confidentiel (Département militaire en particulier) sont tenues secrètes. L'un ou l'autre des conseillers fédéraux aiment à s'entourer de « confidents » mais il ne saurait être question d'influences.

FRANÇOIS LANDGRAF: «L'ADMINISTRATION RÉPOND AUX DEMANDES QUI LUI PARVIENNENT ET NON PAS L'INVERSE»

- Comment expliquer la lenteur des décisions administratives? N'y a-t-il pas une volonté délibérée de faire traîner certains projets?
- Le fait de consulter très largement les divers groupements d'intérêt et la multiplicité des avis qui en résulte, ne profitent-ils pas à l'administration qui peut imposer son point de vue?
- En tant qu'elle est chargée d'appliquer lois et règlements, l'administration ne jouit-elle pas pratiquement d'un pouvoir considérable?
- Dans la mesure où nombre de projets sortent des tiroirs de l'administration, ne faut-il pas considérer certaines orientations comme prédéterminées?

Conclusion:

Le pouvoir de l'administration en tant qu'organe d'exécution est plus limité qu'on a tendance à le croire. Le dosage « politique » et « fonctionnel » des commissions d'experts assure le déroulement de la procédure d'élaboration des projets d'une manière qui « intègre » au fur et à mesure les positions divergentes. Au stade de l'application, le consensus étant réalisé, il n'y a plus guère de problèmes. Si la durée de certaines procédures d'application paraît excessif, c'est que le Conseil fédéral a voulu s'assurer toutes les garanties qu'il n'y ait pas d'erreurs possibles. La complexité de l'appareil administratif ne répond pas au désir de ses membres mais résulte des prestations toujours plus nombreuses qu'on nous demande.

M^{lle} YVETTE JAGGI: «ON EST PARFOIS SURPRIS DE VOIR QUI FAIT QUOI ET DE QUELLE MANIÈRE»

- Peut-on affirmer, dans la mesure où les Chambres suivent généralement l'avis des commissions, que ces dernières détiennent réellement le pouvoir au niveau parlementaire?
- Y a-t-il une clé de répartition dans la composition des commissions?
- Comment les petits groupes d'intérêt peuvent-ils se faire entendre dans les commissions?
- Les experts scientifiques sont-ils réellement neutres?
- N'y a-t-il pas déséquilibre entre, d'une part, les parlementaires, qui ne sont pas professionnels, et, d'autre part, l'administration qui réunit des experts et spécialistes en tous genres?

Conclusion:

La répartition dans la composition des commissions s'effectue en fonction de la force politique des groupements d'intérêt. Le « format » personnel (formation, langues, grade militaire, relations personnelles, etc.) des membres pesant par ailleurs d'un poids considérable, certaines organisations mieux dotées de cadres que d'autres (Vorort par exemple) jouissent d'une situation privilégiée. Les petits groupes ne sont pas forcément exclus (exemple: les organisations de consommateurs), leur tâche est cependant plus difficile que celle des grands (« ils ne peuvent pas se contenter de lire les rapports dans le train ! »). De manière générale, les parlementaires se spécialisent dans une ou deux questions. De sorte qu'une grande partie des membres des commissions n'interviennent pas de manière déterminante dans les discussions de fond. Le problème se pose sérieusement, de savoir si notre Parlement de milice a encore un sens.

FRANÇOIS PORTNER: «LE RÔLE ESSENTIEL DU SYNDICAT DEMEURE LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS MATÉRIELS»

- Que pensez-vous de la sous-représentation des syndicats au sein des commissions?
- Pourquoi les travailleurs se désintéressent-ils des prises de décisions politiques?
- Que pensez-vous du système de consultation actuel auquel vous participez?
- Les syndicats suisses ne devraient-ils pas accorder une place plus importante, dans leur action, à l'élaboration et à la défense d'une doctrine politique?

Conclusion:

La préoccupation essentielle des syndicats demeure la défense des intérêts matériels et toutes les questions touchant à la formation professionnelle des travailleurs. Le principal interlocuteur en la matière c'est les associations patronales et c'est dans les négociations avec elles que les syndicats mettent toutes leurs forces. Le niveau de vie des travailleurs en Suisse étant de manière générale assez satisfaisant, il en résulte un certain désintéressement aux questions politiques qui ne les touchent pas directement. Les syndicats à forte proportion de travailleurs étrangers notamment sont très peu politisés. D'autres, au contraire, ont une longue tradition de combat idéologique.

GILBERT COUTAU: «ON SE FAIT UNE FAUSSE IDÉE DU POLITICIEN»

- L'affirmation « celui qui détient les moyens financiers est celui qui décide » n'est-elle pas un peu vraie?
- Les décideurs forment un « club ». En sont-ils conscients et que font-ils pour ne pas trop se distancer du peuple et de leur mandat?
- Comment expliquer l'abstentionnisme lors des consultations populaires?
- Dans quelle mesure les parlementaires tranchent-ils en fonction de leurs convictions personnelles plutôt qu'en fonction des mots d'ordre de leurs partis?

Conclusion:

Le fonctionnement des institutions politiques helvétiques a fait ses preuves. Le système électoral assure des possibilités de choix qui permettent à l'élu de travailler selon sa conscience, et les méthodes permettant d'aboutir au consensus (notamment la procédure de consultation) recourent largement aux contre-poids assurant une prise de décision équilibrée. Le politicien étant par définition un généraliste, il est indispensable de faire appel à des spécialistes afin d'éviter des erreurs. Certains partis propagent une idée totalement fautive et lamentable du politicien. Le pouvoir économique ne suffit de loin pas pour faire passer des décisions qui seraient contraires à l'intérêt ou à la volonté d'une majorité.

Ce qu'ils en pensent

«LA DÉCISION EN SUISSE EST LE FAIT D'UNE ÉLITE»

Citoyens de la plus vieille démocratie du monde, perdez vos illusions : la décision, en Suisse, ne vous appartient pas (ou si peu). Et elle n'appartient pas totalement non plus à ceux que vous avez chargés d'exercer vos pouvoirs. La décision, en Suisse, est le fait d'une élite. D'un «club de décideurs», fermé, feutré, discret, où les groupes d'intérêt et les organisations professionnelles jouent un rôle majeur.

C'est là la principale conclusion du XX^e séminaire pédagogique de Chexbres, organisé vendredi et samedi par la société «Jeunesse et économie». L'essentiel de la réponse donnée par sept éminents conférenciers à la question «Qui décide en Suisse?».

*Violaine Oberlin,
«La Liberté», Fribourg, 2 juin 1980.*

«IMPRESSIONS CONTRADICTOIRES»

En somme, en posant la question «Qui décide en Suisse?», on tente d'éclairer tout ce qui peut se passer «en amont» d'une décision parlementaire, d'une votation populaire.

(...)

Y ont-ils réussi? Ce n'est pas sûr : beaucoup plus de questions ont été posées que de réponses données. Deux impressions contradictoires en ressortent : d'une part, dans l'élaboration d'une loi, l'Etat associe un nombre très large d'acteurs qui construisent, de commissions en consultations, peu à peu la solution de consensus. C'est devenu une caractéristique intrinsèque de la démocratie suisse.

Mais d'autre part, le peuple, soit se désintéresse de plus en plus de la vie politique (voir les dernières élections, moins de 50 % de participation), soit envoie aux orties un compromis parfois durement élaboré. Beaucoup de signes indiquent qu'un malaise s'est installé dans l'appareil politique, entre les citoyens et les «décideurs», issus des groupes d'intérêts consultés par l'Etat.

*Claude Farine
«La Tribune de Genève»,
30 juin 1980.*

«LA DÉCISION, C'EST LES AUTRES»

Qui décide en Suisse? Tous les citoyens, mais certains plus que d'autres. Et ceux qui ont le pouvoir sont plutôt les groupes auxquels on n'appartient pas. Un peu comme pour l'enfer, la décision c'est les autres. Voilà schématisée, l'impression donnée par la première journée du XX^e séminaire pédagogique de Chexbres, organisé par «Jeunesse et économie», sur les procédures de concertation entre milieux officiels et partenaires sociaux.

*Max Mabillard,
«24 Heures», Lausanne,
31 mai-1^{er} juin 1980.*

«GRISAILLE»

Il y avait là riche matière à débat parmi les 150 participants à ce séminaire, notamment sur le poids réel des vrais décideurs ceux qui font l'histoire et sur les sources virtuelles et réelles de conflit inhérentes à tout processus de décision. Ce n'est pas la participation d'un syndicaliste (François Portner) ni d'un représentant de l'administration fédérale (François Landgraf) qui aura pu y contribuer. Ni l'exposé trop académique du professeur Ruffieux («prise formelle et prise réelle de décision») ou celui — empreint d'autosatisfaction — de Yann Richter, président du Parti radical suisse («rôle et poids de la Suisse romande dans le processus de décision»).

Tout en grisaille — tribut d'un certain consensus entre les «vedettes» participant au jeu politique? — ces deux journées n'auront finalement pas apporté les réponses à la question posée.

*Jo Zittoun,
«La Suisse», Genève,
3 juin 1980.*

«PAS DE RÉPONSE MAIS UNE QUESTION LÉGITIME»

Pressions, influences, soustractions, manipulations... De toute évidence, le processus de prise de décision apparaît au public, profane, comme lieu privilégié de sombres cabales. L'absence de choix clairs, à quoi se substituent des «variantes» si voisines les unes des autres que l'électeur finit par y perdre tout sens civique, donne une

impression de fatalité et d'omnipotence bureaucratique, de «dépolitisation», qui ne présage rien de bon pour la santé future de la démocratie helvétique. N'est-ce pas là, précisément, qu'il faut rechercher les causes de l'abstentionnisme? Les raisons du succès, encore relatif, mais néanmoins symptomatique, des mouvements «parallèles», écologiques, antinucléaires, etc.?

(...)

Qui décide en Suisse? Le XX^e séminaire de Chexbres s'est terminé sans que réellement une réponse fût donnée à la question. Au lieu de la transparence recherchée, les participants ont recueilli une impression diffuse de complexité et d'opacité des mécanismes de décision. Il ne pouvait, sans doute, en aller autrement. Une démocratie d'équilibre et de nuance se juge peut-être davantage à ses résultats qu'à ses mécanismes intimes. Mais peut-on reprocher à des enseignants, qui s'interrogent sur le type de société qu'il leur appartient d'ouvrir aux générations nouvelles, de chercher les clés de cette subtile mécanique qu'est la politique helvétique?

*Marian Stepczynski,
«Journal de Genève»,
5 et 6 juin 1980.*

«POSER LA QUESTION, CE N'EST PAS FORCÉMENT Y RÉPONDRE»

Qui décide en Suisse? Poser la question, ce n'est pas forcément y répondre. La preuve : elle occupait le centre du XX^e séminaire pédagogique de Chexbres mis sur pied par la Société pédagogique de la Suisse romande et la société «Jeunesse et économie». Hier vendredi, quatre des participants de la vie politique fédérale et un observateur disséquaient la procédure de concertation qui, dans notre pays, précède toute nouvelle législation. Constantes typiquement helvétiques : la lenteur du processus, la recherche du compromis à tout prix et la pratique de la consultation plus ou moins large. Mais aussi des nouveautés comme l'irruption de petits groupes dans un jeu (trop) bien ordonné, la complexité croissante des problèmes et la participation grandissante — quoique encore bien modeste — de certaines minorités à l'élaboration des lois.

*Jean-Luc Ingold,
«Tribune-le-Matin», Lausanne,
31 mai 1980.*

Veillez aider à prévenir les accidents d'enfants



Les institutrices, instituteurs et éducateurs peuvent se procurer gratuitement ces brochures d'information auprès de la «Winterthur»:

«Attention»

album à colorier avec texte pour enseigner les règles de la circulation aux enfants de 6 à 9 ans

«En route à bicyclette»

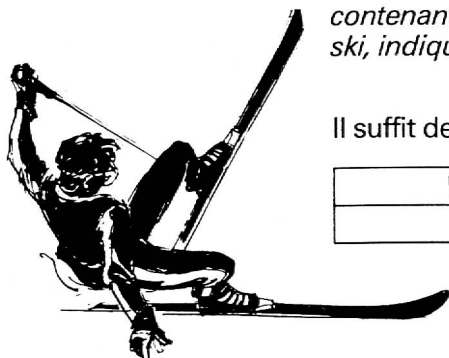
brochure d'information pour enseigner les règles de la circulation aux jeunes de 9 à 12 ans

«En route à cyclomoteur»

brochure d'information pour enseigner les règles de la circulation aux jeunes de 14 à 18 ans

«Directives pour le comportement des skieurs»

contenant les 10 règles de la FIS et les signaux en usage sur les pistes de ski, indiquée en particulier pour préparer les enfants au camp de ski



Il suffit de remplir le coupon de commande et de l'envoyer à

winterthur
assurances

case postale 250, 8401 Winterthur

Coupon de commande à case postale 250, 8401 Winterthur



Veillez m'envoyer par la poste

- _____ ex. d'«Attention»
- _____ ex. d'«En route à bicyclette»
- _____ ex. d'«En route à cyclomoteur»
- _____ ex. des «Directives pour le comportement des skieurs»

Nom, prénom

Ecole

Rue

NPA/localité

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

J'ai descendu dans mon jardin...

Je ne l'avais pas revue depuis quelques mois, bien qu'inévitablement nous hantions les mêmes lieux où l'on pratique les rites de la pédagogie, congrès, séances de travail, réunions dites informelles, le joli mot que voilà.

Elle est vêtue comme se le permettent les femmes jeunes de notre temps, je remarque le survêtement de travail à rayures blanches et bleues, il doit fleurir bon la lessive et lui va bien. Je l'avais connue défaite et fatiguée dans les fins de journée où l'on se dope au café noir, et je la vois aujourd'hui tout autre, c'est à peine si je la reconnais. Le teint clair, le visage lisse et pur, un regard d'enfant, de bébé presque avec une sorte de naïveté sous la paupière. Est-ce là l'effet de vacances réussies? Que non pas. Elle travaille à mi-temps et dit s'en trouver mieux que bien. Qui pourrait dire le contraire? Il suffit de la regarder.

Je trouve qu'il vaut la peine de l'interroger, cette belle à qui le duo pédagogique convient si bien qu'elle paraît née pour la seconde fois. Connaît-elle des difficultés financières? Un demi-salaire, bien sûr, ce n'est pas le Pérou; mais elle s'arrange, et fort bien, de cette situation nouvelle. Elle a retrouvé le sens de l'économie, redécouvert la cuisine du marché, comme dirait M. de Bocuse. Elle sourit, les dents très blanches: «Je fais des ragoûts, j'ai le temps de mitonner, on fait naître bien des saveurs dans les cuissons lentes; voulez-vous le secret de la tarte aux pommes?» Elle raccommode aussi et se confectionne des vêtements. Elle ne le dit pas, mais j'ajoute mentalement qu'il doit y avoir chez elle une odeur de confitures, les vraies, celles qui finissent par moisir à la surface mais il suffit d'enlever la couche de velours vert et dessous c'est tout bon.

Et le travail? Est-il vrai qu'un mi-temps cela s'étire, la classe le matin les préparations l'après-midi, le contraire d'une peau de chagrin, un leurre? Pas du tout, elle se gouverne et consacre à son jardin le temps de la liberté retrouvée, à moins qu'elle ne tire l'aiguille ou repeigne sa maison. Les légumes réclament des soins, c'est une pédagogie qui se passe de paroles mais exige du doigté. Encore des économies, ces légumes qu'on fait pousser soi-même...

Et les élèves? Ne pâtissent-ils pas de cette division du travail, les deux maîtresses s'entendent bien, d'accord, mais deux personnalités par jour... Elle m'interrompt. «Les élèves y trouvent leur compte. Voyez-vous, maintenant, j'ai toujours envie de les retrouver. Ils ne me fatiguent plus. Ils ont deux maîtresses, mais reposées, disponibles.»

Elle poursuit sur sa lancée. Convaincue. Désireuse de faire partager son expérience à tous les autres qui souhaiteraient connaître un certain bonheur de vivre qu'on aurait dit complètement oublié. Elle ne le dit pas non plus, parce qu'elle le fait sans y penser: ce qu'elle vit dans sa liberté du matin, ses élèves le reçoivent l'après-midi. Elle leur apporte les limaces de son jardin, qui sont rouges et charnues.

Il y a là de quoi ruminer. Ces femmes qui ont choisi de vivre mieux ne sont-elles pas doublement éducatrices? Je vois dans ces duos pédagogiques des petits laboratoires où l'on invente un nouvel art de vivre.

M. M.

INFORMATIONS CMOPE

L'éducation pour le désarmement et le développement

La nécessité pour les enseignants de bénéficier de la protection de la société lorsqu'ils exposent honnêtement et objectivement des questions pouvant donner lieu à

controverse dans le domaine du désarmement et du développement a été mise en relief dans le témoignage autorisé apporté par le secrétaire général de la CMOPE,

John M. Thompson, à un groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies.

En vertu d'un mandat de trois ans, le groupe est chargé d'étudier les relations entre le désarmement et le développement. Il doit présenter son rapport en 1981. Les 27 membres, dont beaucoup ont rang d'ambassadeurs, se réunissent sous la présidence de M^{me} Inga Thorsson, sous-secrétaire d'Etat au Ministère suédois des affaires étrangères.

Pour l'aider dans sa tâche, le groupe peut inviter des experts à lui apporter leur assistance. Le secrétaire général de la CMOPE a été invité à rencontrer le groupe à sa réunion du 16 septembre, à Genève, pour discuter des aspects éducatifs des questions concernant le désarmement et le développement.

M. Thompson a présenté les vues de la CMOPE en traitant successivement de l'éducation en vue de promouvoir le désarmement et le développement, des relations du désarmement et du développement avec l'éducation, de la participation de la CMOPE et de ses organisations membres, enfin de l'action demandée à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées.

Reconnaissant que ces questions doivent être traitées à l'école non pas comme matière séparée, mais comme partie intégrante d'autres matières, John Thompson a souligné la nécessité de l'évaluation et de l'analyse critique pour que l'éducation concernant le désarmement, en particulier, n'en vienne pas à acquérir un caractère de propagande. Toutefois, a-t-il ajouté, «l'enseignement objectif et le développement de la pensée critique ne sont possibles que si la société — pouvoirs publics, groupes autres qu'enseignants, opinion publique en général — protège la liberté professionnelle de l'enseignant, même lorsque la vérité blesse».

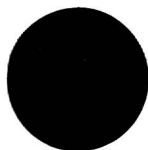
M. Thompson a présenté une suggestion précise selon laquelle chaque fois que des enseignants ont des difficultés parce qu'ils ont utilisé de la documentation des Nations Unies sur des questions sensibles, telles que le désarmement et le développement, ou parce qu'ils essaient sérieusement de mettre en œuvre des instruments des Nations Unies tels que la recommandation de l'Unesco sur l'éducation pour la compréhension internationale, la paix et les droits de l'homme, ils devraient bénéficier de la protection de l'Organisation des Nations Unies même. A cet effet, il a demandé au groupe de rechercher le mécanisme des Nations Unies qui permettrait d'atteindre cet objectif.

Relevant que plus on dépense d'argent

pour l'armement, moins il y en a pour l'éducation et pour tous les services sociaux, M. Thompson a instamment prié le groupe d'insister auprès des membres de l'ONU pour qu'ils reconnaissent l'importance de l'éducation pour le désarmement et le développement et la nécessité de dégager les ressources nécessaires à sa promotion, spécialement dans le domaine de la formation des enseignants et de la formation en cours de service. Il a noté à cet égard qu'«en temps de compression des dépenses d'éducation, les aspects sociaux de l'éducation sont les premiers touchés. Par conséquent, l'éducation concernant le développement est réduite au moment même où il faut l'élargir».

Le secrétaire général de la CMOPE a cité à ce sujet certains chiffres impressionnants qui montrent très clairement la relation significative qui existe entre le désarmement et le développement: pour le prix d'un tank, on pourrait avoir 1000 salles de classe pour 30000 enfants; les stocks de munitions du monde représentent actuellement deux tonnes et demie d'explosifs pour chaque habitant du globe; la campagne de l'OMS pour l'éradication de la variole a coûté moins cher qu'un seul bombardier stratégique. Du fait que la priorité est donnée aux armements et non au développement, il y a aujourd'hui dans le monde 800 millions d'adultes analphabètes (et leur nombre ne cesse de croître) et 250 millions d'enfants d'âge scolaire qui ne sont pas scolarisés.

Des copies des publications et des résolutions de la CMOPE traitant de l'éducation pour le désarmement et le développement ont été distribuées aux membres du groupe. La présidente, M^{me} Thorsson, a exprimé l'espoir que le groupe pourrait encore demander l'assistance de la CMOPE pour la suite de ses travaux.



Le point

Il s'articulera autour de deux thèmes principaux:

1. La semaine de 5 jours.
2. La réforme de structure.

1. Semaine de 5 jours

Suite au préavis négatif du Conseil d'Etat et à celui, positif, du Grand Conseil, les initiateurs ont maintenant formé le comité de soutien. Celui-ci est composé de 5 membres APE, 1 membre SPV — le sous-signé — et 1 membre VPOD. Il comprend en outre 1 député des partis libéral, radical, PDC, socialiste et POP. Cette séance de composition du comité de soutien a permis de déceler, malgré les horizons très divers de chacun, de nombreux points communs. Comme en convient d'ailleurs M. Junod, l'avènement des 5 jours est inéluctable. Les thèmes évoqués dans un premier temps, précédant un travail de réflexion plus fouillé et un choix définitif de campagne, relèvent de deux ordres.

- a) **Social:** l'école ne doit pas se couper de l'évolution de la société.
- b) **Pédagogique:**
 - élarguer les programmes, demande qui date de fort longtemps
 - s'aligner sur l'école romande. L'exposé des motifs du Conseil d'Etat précise: «La plupart des cantons romands connaissent déjà la semaine de cinq jours, avec il est vrai généralement un gymnase d'une durée de trois ans ou plus. (Les 3 ans de gymnase sont en passe d'être décidés aussi en pays vaudois). Comme ils appliquent tous les programmes

définis par CIRCE I et II, on peut raisonnablement dire que la perte, pour Vaud, d'une matinée d'école aurait pour conséquence d'aligner nos horaires sur ceux de nos voisins romands. Les écoliers vaudois ne seraient donc pas placés, en regard des horaires et des programmes, dans une situation d'infériorité par rapport à leurs camarades des autres cantons.»

Enfin, il est clair que la semaine de 5 jours n'est pas une fin en soi, mais un moyen offert au DIP qui a 2 ans, après une éventuelle décision positive du peuple, pour redéfinir un choix de priorité dans un plan d'étude lourd, vaste et superficiel.

2. Réforme des structures

Les collègues présents lors du Congrès culturel ont eu l'occasion de prendre connaissance des intentions du DIP en matière de réforme des structures. S'étant engagé à saisir le Grand Conseil dans sa session de printemps 1981, le Département n'a matériellement plus le temps d'élaborer d'autres projets.

Le DIP entreprend dès maintenant une tournée d'information à travers le canton. Le mois d'octobre est consacré à l'information des autorités politiques et scolaires des diverses régions. **Celui de novembre** sera consacré à l'information du corps enseignant. Un certain nombre de séances, décentralisées et vraisemblablement facultatives, seront organisées. Je ne peux que vous conseiller d'y assister. Afin que vous puissiez vous y rendre valablement, je vous donne ci-dessous, sous forme de graphiques, les intentions départementales.

Comment atteindre le président SPR ?

Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande, peut être atteint aux adresses et numéros de téléphone suivants :

Domicile: chemin de Nancy 1b, 1222 VESENAZ/GE. Tél. (022) 52 19 50.

Bureau local: président SPR, 1245 COLLONGE-BELLERIVE/GE. Tél. (022) 52 35 27.

Bureau SPR: chemin des Allinges 2, 1006 LAUSANNE.

VAUDOISE ASSURANCES
Mutuelle Vaudoise + Vaudoise Vie

Hypothèse Cycle d'observation

	25 %	35 %	40 %
9	div. gymnasiale	div. supérieure	div. préprofessionnelle
8	* 4 options	2 options	2 options
7			
6	Cours à niveaux		
5			
4			
3			
2			
1			
-1	Ecole		
-2	enfantine		

* Les options existent en 7-8-9

CO 5-6

- Orientation fondée sur :
- moyenne des branches à la fin de chaque semestre
 - résultats des épreuves périodiques
 - place dans les niveaux
- épreuves cantonales de 6^e
 - fiche d'observation des maîtres
 - questionnaire des parents
- Préavis donné par le **conseil de classe.**

Hypothèse 5^e d'observation et d'orientation

	25 %	35 %	40 %
9	div. G	div. S	div. P
8			
7	* 4 options	2 options	2 options
6			
5	5 ^e d'observation et d'orientation		
4			
3			
2			
1			
-1	Ecole		
-2	enfantine		

* Les options existent en 7-8-9

5^e d'observation et d'orientation

- Orientation fondée sur :
- moyenne des branches à la fin du premier et au milieu du second semestre
- résultats des épreuves périodiques
 - résultats des épreuves cantonales
 - fiche d'observation du maître

— questionnaire des parents.

Préavis donné par le **maître de classe.**

Les positions de la SPV peuvent se résumer à :

- un cycle d'observation supprimant l'examen ponctuel et s'étendant sur 2 ans (5 et 6^e hétérogènes)
- perméabilité entre les 3 divisions des années terminales

3. Divers

Si la semaine de 5 jours, la revalorisation des traitements et la réforme des structures prennent une place importante dans l'ensemble des problèmes que traite le comité, celui-ci accorde les dernières places libres de son agenda à son travail administratif, pédagogique et syndical courant. Ainsi les entrevues avec le DIP — Service I, M. Bettex ou M. Junod — s'intensifient. Divers points sont abordés parmi lesquels :

- les enseignements rénovés,
- l'intendance, qui ne nous satisfait pas (retard dans les fournitures, liaison 1P - 2P en ce qui concerne les jeux lecteurs - non lecteurs, etc.),
- les effectifs, une fois de plus,
- le statut de la maîtresse enfantine qui, placée parfois en 1P, ne peut cependant pas y postuler,
- l'introduction de l'allemand et ses problèmes, qui nous font penser que mieux vaut prévenir que guérir...

G. Tauxe

Taillable à merci

Où économiser? Mais voyons! Sur l'école...

Dans quel secteur peut-on fixer des objectifs et refuser les moyens nécessaires? Mais voyons! etc.

Cela continue... Les activités créatives manuelles (ACM) sont maintenant, à leur tour, frappées par des directives venant du Service primaire. En voici un extrait :

« L'enseignement de 4 heures hebdomadaires d'activités créatrices manuelles (anciennement travaux manuels, travaux à l'aiguille et dessin) devrait, en principe, se donner de la façon suivante :

Séance des délégations du 22.9.1980

- 2 heures hebdomadaires assumées par le (la) titulaire seul(e), avec l'effectif complet de la classe.
- 2 heures hebdomadaires assumées en collaboration avec la maîtresse de travaux à l'aiguille, pour autant que l'effectif de la classe atteigne au moins 18 élèves.
- Si le nombre des élèves est inférieur à 18, le (la) titulaire assume seul(e) cet enseignement pour les 4 heures hebdomadaires.»

A n'y rien comprendre !

Tout au long des recyclages, les institutrices ont été préparées à collaborer avec la maîtresse de couture pour offrir aux élèves plusieurs ateliers simultanément. Que l'auteur ou l'instigateur de cette circulaire nous explique, mieux nous montre, comment une enseignante seule va passer, corrigeant et démontrant, d'un atelier de textile à celui de la pâte à modeler par exemple... Il faudra donc supprimer les ateliers à choix, en fait revenir à cet enseignement collectif que l'on s'est acharné à extirper lors de la création et de l'adoption des programmes CIRCE.

- Un, deux, trois: prenez vos aiguilles!
- Quatre, cinq, six: passez l'aiguille sous le 3^e fil depuis le bord gauche.
- Sept, huit, neuf: ressortez-la quatre fils plus loin.
- Stop.
- Monique, ne sais-tu pas compter jusqu'à quatre? On recommence.
- Quatre... etc., durant toute l'heure... pardon la période.

Economie sans commune mesure avec les désagréments qui y sont associés:

- Disparition en fait de la créativité
- Réduction de la liberté de choisir, donc du plaisir et de la motivation des élèves
- Perte de temps des élèves
- Retour à une seule activité, éventuellement deux voisines.

Faut-il encore s'étonner si les élèves se dégoûtent de l'école, si les maîtres ne croient plus aux grandes réformes, si les parents critiquent?

Le renouveau pédagogique? Des mots puisque l'enseignant, placé dans des conditions impossibles, ne peut pratiquer une pédagogie pour laquelle on lui refuse les moyens indispensables.

Je pose la question: A qui cela profite-t-il? Que cherche-t-on en définitive? Ou plus simplement: **De qui se moque-t-on?**

Monique S.

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
M^{lle} Monique Schafroth, Praz-Bérard 13,
1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

Communications DEP

Décharges aux plus de 57 ans: la mise en place a pris du retard. L'an prochain, planification dès juin. Revendication SPG: descendre la limite d'âge progressivement.

Ville de Genève: une commission SPG/DEP/VDG a été créée. Premier objectif: nouvelle formule de promotions primaires (le samedi, sous forme de kermesse — à suivre).

Allemand: 4 animateurs, dont 2 de la zone pilote, ont été désignés. Début du recyclage (à la carte) 28.10.80.

La SPG rappelle la condition de l'allègement des programmes.

Initiation musicale: questionnaire en voie de dépouillement.

Rentrée des classes

Moins 4 classes en enfantine
Moins 9 classes en division spécialisée
Plus 5 classes en primaire
(1980 est une rentrée statu quo).

La SPG relève son souci de voir bien planifiée les intégrations d'élèves anciennement prévus pour des classes SMP, dans les classes ordinaires.

Postes nouveaux

Depuis juin la SPG est intervenue 3 fois par lettre sans qu'une réponse satisfaisante lui ait été donnée tant sur le statut des chargés de mission que sur la politique de la DEP en la matière pour l'avenir. On nous promet des précisions de manière imminente...

Règlement d'engagement des MDS: en révision depuis 4 ans, ce règlement devrait trouver une forme définitive cette année. La DEP consultera la SPG.

Info nouveaux carnets

La SPG fait part de la mauvaise humeur générale du corps enseignant. Comment peut-on espérer introduire une mesure aussi nouvelle sans explication? 4 semaines après le début des classes, c'est toujours le silence, ni les maîtres ni les parents n'ont été informés, sinon par l'«Educateur»! (Voir N^{os} 28 et 30).

Le seul responsable serait... l'économat. (Il faut bien un lampiste.)

Divers: **Rémunération des remplaçants:** le SAF a fait des propositions que la DEP étudie.

Evaluation des fonctions du parascolaire: le SEF a transmis son rapport à la DEP, qui étudie.

Séance - salle d'attente: Nos questions sont prises en note mais les réponses sont floues ou remises aux calendes grecques.

La prochaine réunion aura lieu le 27 courant; la SPG entend qu'elle ne se transforme pas en simple chambre d'enregistrement.

L. U.

Qui a peur des remplaçantes?

Ces personnes qui reprennent nos classes en cas de

- service militaire (de 3 à ... semaines),
- maladie (2, 3, 10 semaines),
- de jambe cassée (2 mois), ou de déprime (1 mois, 2 mois, davantage),
- congé de maternité (12 à 14 semaines), que l'on côtoie souvent dans nos écoles, que l'on critique parfois, que l'on apprécie souvent tout en oubliant que leur situation est peu satisfaisante: Elles sont **mal payées:** au cachet à des conditions complètement dépassées. La SPG est intervenue il y a 2 ans, le SAF a été alerté. Aurons-nous une réponse avant la prochaine année bissextile?

Elles sont **mal récompensées de l'intérêt qu'elles portent à l'enseignement, on ne les accepte**

- **ni aux recyclages,**
- **ni au perfectionnement** (pourtant en dehors des heures scolaires).

Aux obstinées qui demandent à recevoir «Maîtrise du français» (quand on remplace dans une classe français rénové ça peut être utile) on répond «allez vous l'acheter»!

De quoi décourager la plus enragée!
Alors je vous le demande: Qui a peur des remplaçantes?

L. U.

P.S. Les remplaçantes ne liront pas ces lignes, elles ne peuvent pas faire partie de la SPG. Transmettez-leur ce message: le comité leur offrira «Maîtrise du français», il suffit de téléphoner au 29 26 60.

Expérience

Nous désirons vous faire part d'une expérience fantastique que nous avons vécue lors de la rentrée de nos élèves de 1 E. Nous avons invité nos élèves à venir en famille le samedi 23 août, entre 10 h. et midi, à l'école.

Ils sont venus faire notre connaissance, jouer dans la classe, tranquillement, sans peur de quitter leurs parents. Il y avait une atmosphère fantastique: élèves, mamans,

papas, frères et sœurs plus petits ou plus grands, tous installés aux tables et aux coins dînette - plots, à jouer ou à discuter.

17 enfants dans chaque classe sur 20/21 sont venus, les autres étant encore en vacances.

Le lundi matin l'atmosphère était confiante et détendue, les enfants ont quitté leurs parents sans problème, sachant déjà où et avec qui ils resteraient seuls.

Beaucoup de parents se sont montrés très satisfaits de cette façon de commencer la vie scolaire et de notre côté l'enthousiasme a été très grand et nous recommandons vivement à tous nos collègues de petits de tenter l'expérience à la prochaine rentrée.

*Mireille Reymond
et Jacqueline Rentchnik*

Rédactrice de la rubrique genevoise:
M^{me} Liliane Urben, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.

Neuchâtel

Comité central (IV)

(suite)

Toujours dans les «faits divers», nous constatons avec un vif regret que certains collègues qui ont accompli leur formation en «cours accéléré» (à l'époque de la pénurie des années 60) sont victimes d'erreurs comptables (...) de la part de la caisse de pension. Plus précisément lorsque leur «rachat» d'une année de retraite supplémentaire est calculé avec plus ou moins d'exactitude. En effet nos collègues féminines jouissent de la retraite dès qu'elles atteignent 62 ans. Pour peu qu'elles aient dépassé un certain âge au moment de commencer leur carrière d'institutrice, elles se voient invitées à racheter un certain montant... très variable selon les fantaisies de l'ordinateur.

Nous avons appris que le statut des fonctionnaires et enseignants serait soumis au Grand Conseil lors de sa prochaine session des 20, 21 et 22 octobre 1980.

DÉCLARATION D'INTENTION 1980

La suite de l'étude des diverses suggestions émises à Dombresson se poursuit. Une lettre ira au DIP, message dans lequel nous demandons la reprise du dialogue DIP - Syndicats à propos des cours de perfectionnement à l'université.

Problème de l'harmonisation des salaires... Quel problème! Dans un premier temps le CC pense qu'une harmonisation au niveau cantonal devrait précéder toute démarche «géographiquement» plus étendue!

Nouvelle loi sur l'enseignement... En bref, l'opinion du CC se présente ainsi à propos du niveau 6: tronc commun, avec orientation à ce seul niveau; pas de branches à option à ce niveau; enseignement donné par des généralistes assisté éventuellement de maîtres dits spécialistes.

Dans la prochaine séance du 1^{er} octobre nous traiterons de l'harmonisation des exigences du programme pour garçons et filles dans les dernières années de la scolarité. (Liberté du «choix», travaux manuels - travaux à l'aiguille - enseignement ménager etc.)

CC — V SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 1980

En introduction, Francis Houriet nous donne un aperçu de la manière dont la commission financière de notre syndicat envisage d'organiser une vaste enquête auprès de tous nos membres (après avoir pris contact avec les autres syndicats de fonctionnaires et d'enseignants de notre canton).

Nous donnons le feu vert à une consultation de nos partenaires avant de «foncer» plus loin.

RELATIONS SAE-SPN - IRDP

Nous accueillons avec beaucoup d'intérêt le message du directeur de l'IRDP. Nous pensons qu'il est évident que le fait que cet institut soit placé géographiquement dans notre canton puisse faciliter des contacts réguliers entre notre association et l'IRDP. Nous n'oublions pas la SPR! Nous savons qu'elle est en quelque sorte l'interlocuteur privilégié (avec les DIP romands évidemment...) Mais nous pensons qu'une première visite... des lieux s'impose. Nous avons de nombreux problèmes pédagogiques à soumettre à M. Tschoumy.

ENTREVUE DIP - CC/SAE-SPN

Nous avons préparé une série de points à soumettre à l'appréciation du chef du Département de l'instruction publique de notre canton. Nous espérons que cette entrevue pourra encore avoir lieu cette année.

Cartothèque SAE-SPN



RÉPONDEZ!

Oui, répondez à l'enquête que lance votre CC afin de mieux connaître les multiples et innombrables délégués de notre syndicat dans les multiples et diverses commissions, groupes de travail, colloques, etc.

Vous recevrez sous peu un document dans lequel vous pourrez préciser où et à quel «titre» vous participez aux travaux de tel ou tel des organes évoqués largement plus haut.

Le Comité central, unanime, vous remercie cordialement des quelques minutes que vous consacrez à l'aider dans son effort d'augmentation de son efficacité.

J.-P. Burri

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Fin d'Epagnier 4,
2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

Assistance juridique, droits à faire respecter...

Les 18 et 24 septembre, le Comité central s'est réuni sous la présidence de Paul Moeckli. La première fois, il s'est entretenu avec Michel Girardin et Paul Kury, directeurs des Ecoles normales, au sujet des enseignants de ces établissements qui perdront leur emploi. Il a consacré une partie de cette même séance à un entretien avec Jean-Claude Rossinelli et Pierre Steulet, auteurs d'une étude sur l'audiovisuel. Mais il s'est aussi occupé de l'avant-projet de loi portant création d'un conseil scolaire, de demandes d'assistance juridique, de la défense des droits acquis et du partage des biens de la commission Croix-Rouge Jeunesse.

En ce qui concerne les maîtres aux EN perdant leur emploi à la suite de la suppression progressive de ces deux établissements, le CC constate que les délais pour la notification du changement de statut ont été respectés, les directeurs ayant communiqué ces changements à temps. De même, le CC ne peut demander la garantie que les enseignants aux EN non reclassés pourront être nommés au futur institut pédagogique, celui-ci n'étant pas encore créé. En revanche, il interviendra auprès du département afin que le gouvernement étudie l'indemnisation des enseignants privés de leur poste par suite de suppression de celui-ci, et que le département recommande les candidatures de ces enseignants aux postes qui seront mis au concours dans les écoles publiques. Rappelons que nos collègues touchés par les mesures de suppression de postes sont ceux qui enseignaient les ACM, l'économie familiale, les ouvrages, le dessin, la musique et la gymnastique. La spécialisation de leurs disciplines n'a pas permis leur réengagement dans les écoles moyennes supérieures.

Conseil scolaire: propositions

Les partis politiques et les associations concernées sont invités à examiner l'avant-projet de loi portant création d'un Conseil scolaire. Le CC a demandé leur avis à certaines associations et à la Commission pédagogique. Tenant compte des avis reçus et du propre point de vue de ses membres, il propose qu'une partie des attributions à confier au Conseil scolaire soit supprimée, mais que celui-ci ait à se prononcer sur la formation professionnelle et l'éducation des adultes. Il suggère qu'il se compose de 18 membres, soit de 6 représentants de parents d'élèves; de 2 des apprentis, de 2 des étudiants, de 6 de l'enseignement public, d'un de l'enseignement privé et d'un de l'éducation des adultes.

Assistance juridique: attention!

Les demandes d'assistance juridique commencent à affluer sur le bureau du Comité central. Elles émanent des membres du SEJ, à tous les niveaux de l'enseignement, victimes de calomnies de la part de parents ou d'autorités, mais aussi menacés dans leur statut. Le CC tient à rappeler qu'une demande d'assistance juridique ne pourra être acceptée pour étude que si elle lui a été soumise avant que l'intéressé ne confie son dossier à un homme de loi. Le CC, qui dispose des conseils d'un juriste, évitera ainsi à la caisse centrale des frais inutiles pour le cas où une affaire n'aurait aucune chance d'aboutir.

L'audiovisuel à l'Ecole jurassienne

Jean-Claude Rossinelli et Pierre Steulet ont procédé à deux enquêtes, la première portant sur les moyens à disposition des écoles jurassiennes dans le domaine de l'audiovisuel, la seconde sur le temps consacré par des écoliers de huit classes jurassiennes à l'écoute des médias. Les auteurs constatent que les moyens sont insuffisants où, lorsqu'ils existent, peu utilisés, et que les enfants consultés consacrent le 60% du temps d'école à l'écoute des médias. Il faut donc, disent-ils, que l'école s'en occupe. C'est pourquoi ils proposent la création d'un centre de l'audiovisuel scolaire cantonal, dont l'équipement est devisé à 600 000 francs, et la création de postes d'animateurs de l'audiovisuel.

Au cours de l'entretien que les membres du CC ont eu avec nos deux collègues, ils ont reconnu l'importance de l'audiovisuel à l'école, mais ont émis certaines réticences quant à la réalisation du projet: même étalé sur plusieurs années, coût élevé pour passer le cap des parlementaires; manque d'intérêt

actuellement chez les enseignants. Il vaut donc mieux, pense le CC, sensibiliser le corps enseignant à l'importance de l'audiovisuel, par exemple lors d'assemblées synodales, et créer un embryon de centre dans le cadre du CIP qui sera vraisemblablement pris prochainement en charge par l'Etat. Les délégués du SEJ au groupe de travail (trois membres sur les cinq que comptera le groupe) s'y emploieront.

Les initiatives du Service du personnel

Certaines initiatives du Service du personnel du canton ou encore certaines intentions que l'on prête au gouvernement ne sont pas pour plaire aux représentants des enseignants. Elles portent sur l'ordonnance concernant le versement du salaire en cas d'incapacité de travail; l'arrêté sur le versement du 13^e salaire; les gratifications d'ancienneté pour 20, 30 ou 40 ans de service; les indemnités en cas de suppression de poste; la compétence et la représentativité de la Commission du personnel; le projet d'ordonnance concernant les vacances, les traitements et les fonctions accessoires autorisées du personnel de l'Etat.

Pour sauvegarder les droits et les intérêts des enseignants, le CC demandera une entrevue au gouvernement. Pierre Ielmi et René Bilat rapportent sur l'entretien qu'ils ont eu avec le conseiller juridique du SEJ, entretien portant sur tous ces points litigieux. Le syndicat est bien armé pour faire valoir les droits de ceux qu'il défend.

Croix-Rouge Jeunesse: partage des biens

La réunion commune des représentants des CC de la SEJB et du SEJ, qui s'était tenue à Moutier en décembre dernier, avait admis que le partage se ferait sur la base des avoirs comptabilisés au 31 décembre 1978, chaque association bénéficiant de décomptes particuliers dès cette date, l'administration des fonds provenant de la vente du mimosa continuant à se faire jusqu'à la prise en charge de chaque caisse. En recevant les comptes pour examen, le CC constate que ce principe n'a pas été respecté, et que de ce fait le SEJ subit un préjudice de 1000 francs. Il s'adressera au CC de la SEJB afin que soient tenus les accords admis.

Démission du comité des enseignants sans place

Bruno Lachausse, président de l'Association des enseignants sans place, ainsi que ses quatre collègues du comité se sont démis de leur fonction. Ils ne peuvent admettre le désintéressement des membres de l'association, qui n'étaient que six sur quarante à être présents à la dernière assemblée.

Autre démission, celle de Jean-Marie Miserez, président de la section des Franches-Montagnes du SEJ. Il vient d'être déclaré élu comme député-suppléant au Parlement cantonal. Nos félicitations.

Divers

Le canton de Vaud avait besoin de nombreux remplaçants pour des périodes de longue durée. Parmi toutes les institutrices jurassiennes sans place, seules quatre ont pu accepter les remplacements proposés. Il faut donc croire qu'il y a du mieux sur le front du chômage.

- Violette Valley, pour l'ACJMO, et Louis-Joseph Fleury, pour la SJTMRS, représenteront le SEJ au groupe de travail pour l'éducation visuelle.
- Le CC transmettra au Département les doléances de l'APL qui n'a pas été consultée pour désigner un membre, pro-

fesseur de lycée, à la Commission du baccalauréat.

- Selon un mémoire déposé par un avocat, les dispositions légales concernant la modification du statut définitif d'enseignants en statut provisoire n'ont pas été respectées. Le CC réunira tous les documents pouvant sauvegarder les droits de nos collègues touchés par des mesures de suppression de postes.
- Maurice Jecker et Michel Lachat, membres du CC, sont désignés pour représenter le SEJ à une séance d'information sur l'initiative que lancera la Fédération des syndicats chrétiens sur les conditions de licenciement dans les entreprises.
- Le CC a pris connaissance de l'arrêté pris par le gouvernement pour l'indexation des salaires.

A. Babey

Remerciements

Il y a quelques années déjà, alors qu'existait encore la SPJ, le comité de cette association avait invité les enseignants à ne pas remercier, par la voie de la presse et en des termes dithyrambiques, les électeurs qui leur avaient accordé leur confiance, estimant qu'il était naturel, qu'une fois élus, ils se donnent entièrement à leur tâche. Les

dernières élections d'instituteurs et d'institutrices, pour rares qu'elles soient, ont vu fleurir à nouveau ces «remerciements» qui ont chatouillé nombre d'entre nous. Un collègue, qui n'a pas la plume dans sa poche, a donné son avis à notre secrétaire. Le voici!

B.

Sujet de colère et de tristesse...

Ces «Remerciements» publiés par des enseignants élus. Voilà que l'on paie maintenant Publicitas ou Assa pour dire «que l'on va faire tout son devoir». Le moins drôle de ces innovateurs est allé jusqu'à promettre qu'il ferait l'«impossible»! Cela ne va-t-il plus de soi qu'une jardinière d'enfant, qu'un instituteur dignes de ce nom feront leur métier convenablement? Si le niveau du corps enseignant est descendu à un tel niveau, il ne faut plus s'étonner du peu de considération que s'attirent les auteurs de telles platitudes. Le chômage n'excuse pas tout. Il y a trente ans, quand il y avait des gens sans place, on trouvait des remplaçants. En est-il toujours de même en 1980? La fierté a f... le camp!

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17.
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Jura bernois

A propos d'une émission de la Télévision suisse romande

L'émission «Tell Quell» du vendredi 19 septembre 1980, consacrée aux réélections des enseignants dans le Jura bernois, ou plutôt aux «enseignants recalés», comme l'annonçait la TV elle-même, a provoqué et provoqué encore les réactions les plus diverses en Suisse romande et plus particulièrement dans le Jura bernois.

Sans vouloir analyser les motifs politiques ou autres qui ont poussé les réalisateurs à produire une telle émission, la Société des enseignants bernois et la Société des enseignants du Jura bernois se doivent d'apporter tout de même certaines remarques:

1. Il est regrettable, comme l'ont d'ailleurs relevé certains journalistes, que les organisations syndicales directement concernées, à savoir la Société des enseignants bernois et la Société des enseignants du

Jura bernois, qui ont assuré la défense des enseignants menacés n'aient pas eu voix au chapitre.

2. Alors que le réalisateur de l'émission, M. Jacques Pilet, avait assuré les responsables des associations d'enseignants qu'ils pourraient s'exprimer, il les a purement et simplement ignorés.
3. Il est certain qu'ils auraient pu juger plus objectivement et apporter un éclairage différent face aux propos de certains participants qui ne cherchaient qu'à tirer avantage de la situation.
4. Cette situation n'est pas celle qui a été décrite dans l'émission. Elle est sensiblement différente. Au 1^{er} octobre 1980, elle était la suivante: **non réélections**: dans la partie française du canton de Berne (Bienne romande comprise), quatre enseignants n'ont pas été reconduits dans leur emploi:

- ★ un enseignant à Bienne, non réélu pour des raisons pédagogiques après plaintes et mesures disciplinaires prises par la Direction de l'instruction publique;
- ★ deux enseignants antiséparatistes — et ni la presse, ni la TV n'en a parlé — non réélus pour des raisons pédagogiques;
- ★ un enseignant séparatiste (à Sornetan) non réélu pour des raisons politiques et de comportement personnel. Dans ce cas, il est pratiquement certain que l'enseignant aurait été réélu sans l'intervention du groupe des Béliers lors de l'assemblée communale et sans la violente campagne de presse qui a suivi.

- **Encore en suspens**: deux cas sont encore en suspens actuellement (Loveresse et Reconvilier). Dans ces deux cas, la TV ne rend en tous cas pas service aux enseignants en présentant les deux cas comme pratiquement liquidés.

— **Réélections:** dans tous les autres cas, y compris celui de M. Amstutz, les enseignants ont été réélus, pour la plupart définitivement, pour une période de 6 ans, après intervention des organisations syndicales.

SOCIÉTÉ DES ENSEIGNANTS BERNOIS

Le secrétaire adjoint:
Yves Monnin.

SOCIÉTÉ DES ENSEIGNANTS DU JURA BERNOIS

Le président:
Jacques Paroz.

Extrait des délibérations du Comité central de la SEJB

SÉANCES DU 28 AOÛT 1980

ET DU 9 SEPTEMBRE 1980

PRÉSIDENT: JACQUES PAROZ

Le CC/SEJB approuve les procès-verbaux de ses séances du 13 mai, du 5 juin et du 28 août 1980 sans y apporter de modifications.

Il prend ensuite connaissance du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 21 mai et le recommande à l'approbation de la prochaine AD.

Il en fait de même avec le PV de l'assemblée générale du 24 juin 1980, publié dans l'«Ecole bernoise» du 25 juillet 1980 et dans l'«Educatrice» du 22 août 1980, qu'il recommande à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

Il appartient ensuite à Jacques Paroz de faire part à ses collègues du comité de diverses communications:

— **Commission chômage de la SEJB:** lors d'une prochaine séance du CC/SEJB, cette commission sera appelée à présenter un bref rapport de ses activités et de ses intentions.

— **Section de Moutier:** La section devra encore nommer plusieurs de ses représentants dans diverses commissions. Le président lance un appel aux collègues sollicités afin qu'ils acceptent une petite charge au sein de la SEJB ou de la SPR.

— **Centre d'information pédagogique:** Le CIP de la SPJ n'existe plus. Conformément aux décisions des CC du SEJ et de la SEJB la fortune a été partagée au

prorata du nombre de membres du SEJ et de la SEJB au 31 décembre 1978. La SEJB a reçu 6015.10 francs en matériel et 7503.35 francs en espèces, alors que le SEJ recevait 8111.60 francs en matériel et 3950.05 francs en espèces.

Il est à souligner que le partage s'est effectué dans un esprit de compréhension et d'estime réciproques. Le Comité central de la SEJB profite de l'occasion pour remercier les collègues qui, depuis de longues années, ont travaillé à la mise sur pied et au développement d'un centre d'information pour les enseignants de l'ensemble du Jura.

Dès à présent, la commission «Education permanente» de la SEJB va s'atteler à la réalisation d'un nouveau centre pour le Jura bernois. Elle entend travailler en étroite collaboration avec les différents offices existant en Suisse romande et dans le canton de Berne.

— **Assemblée des délégués de la SEJB:** La prochaine assemblée des délégués de la SEJB aura lieu le 25 novembre 1980. Entre autres figureront à l'ordre du jour les différents points de l'assemblée des délégués de la SEB du 26 novembre et ceux de l'assemblée des délégués de la SPR du 29 novembre 1980.

— **Lettre de protestation à la TV:** Le CC prend connaissance d'une lettre de protestation adressée par l'Association des enseignantes en économie familiale à la Télévision suisse romande. Les enseignantes s'insurgent de la manière cavalière dont les reporters sont entrés dans la classe et de la partialité avec laquelle le sujet a été présenté. Il s'agissait d'une émission à propos des «boycotteuses» des cours ménagers complémentaires.

— **Assurance mutuelle:** Les trois sections de la SEJB ont accepté que le comité étudie un projet éventuel d'assurance mutuelle pour le corps enseignant et entreprenne les démarches dans ce sens.

— **Commission Croix-Rouge Jeunesse:** Conformément aux décisions prises par les CC du SEJ et de la SEJB, la fortune de la Commission Croix-Rouge Jeunesse de la SPJ a été partagée. Après déduction des versements effectués en 1979 et en 1980, le Jura bernois a reçu la somme de 9842.65 francs, alors que le canton du Jura recevait 1554.50 francs.

La commission Croix-Rouge Jeunesse de la SEJB fonctionne dans la composition suivante: Présidente: Violaine Némitz, de Malleray. Membres: Marie-Gabrielle Holzmann, de Lamboing, Irma Kiener, de Malleray, Roland Krüttli, de Courtelary et Jean Pauli, de Diesse.

Communications du secrétariat

Le secrétaire de la SEJB, Yves Monnin, fait également part de diverses communications:

— **Nombre de classes en augmentation:** malgré une diminution constante des effectifs, le rapport de gestion du Conseil exécutif montre que le nombre de classes ouvertes dans le canton a été supérieur au nombre de classes fermées en 1979: *écoles primaires:* 67 classes ont été ouvertes alors que 48 ont été fermées; *écoles secondaires:* 35 ouvertures et 10 fermetures de classes.

— **Maîtresses d'ouvrages du Jura bernois:** Le différend qui opposait les maîtresses d'ouvrages du Jura bernois à leurs collègues du canton du Jura a enfin été liquidé. Les enseignantes du canton du Jura ont versé à leurs collègues du Jura bernois la somme qu'elles leur devaient encore.

— **Examen des moyens d'enseignement de math. 6 p + s:** Conformément au mandat de l'IRDP, la direction de l'Instruction publique a nommé les collègues suivants dans ce groupe de travail:

Enseignants primaires: Gérard Gagnebin, Tramelan, Pierre-Alain Noirjean, Bienne, Marc-Daniel Geiser, Sonceboz. Enseignants secondaires: Brigitte Hänni, St-Imier, Gérard Boillat, Bienne, Pierre-André Joly, Moutier.

— **Leçons de diététique et cours de cuisine pour garçons:** La direction de l'Instruction publique a pris position à propos des requêtes des maîtresses en économie familiale:

Pour les **leçons de diététique**, rien n'empêche d'envisager la collaboration occasionnelle de spécialistes. Durant la scolarité obligatoire, cet enseignement reste du domaine des maîtresses en économie familiale. Les enseignantes concernées n'ont, par conséquent, pas à redouter l'intrusion de «spécialistes» envoyées par la Fédération des consommatrices ou par une autre organisation. La nouvelle loi sur l'école primaire et sur les écoles moyennes ne fait plus de différence pour l'enseignement entre les garçons et les filles. Les nouveaux plans d'études tiendront compte de cette innovation et les **cours de cuisine seront aussi ouverts aux garçons.**

Répartition des charges entre la Confédération et les cantons

Le Comité central de la SEJB prend connaissance des prises de position opposées de

la SPR et de la SEB en ce qui concerne la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons:

La SPR rejette en bloc les propositions en motivant comme suit sa position:

«Il ressort de la discussion que la proposition de la Confédération est spécialement restrictive sur les points sociaux et éducatifs. Elle engendrera une diminution des crédits de la Confédération qui ne sera probablement pas compensée par les cantons.»

La SEB, par contre, estime que l'école, durant la période de scolarité obligatoire, est l'affaire des cantons et doit le rester. C'est par conséquent aux cantons qu'il appartient de la financer. La SEB approuve dans les grandes lignes les propositions contenues dans le projet. Elle insiste sur le fait que la coordination nécessaire ne doit pas être imposée par la Confédération, mais doit se réaliser par des accords entre les cantons. La SEB a cependant émis quelques réserves en ce qui concerne l'enseignement de la gymnastique et des sports et l'enseignement de l'économie familiale, ainsi que dans le domaine des bourses.

Il est peut-être bon de signaler que les propositions de la SEB ont été reprises pratiquement telles quelles par les organisations faitières (SLV et KOSLO) consultées à ce sujet.

Commission de rédaction de l'«Ecole bernoise»

Conformément aux règlements en vigueur, un membre de langue française du Comité cantonal de la SEB doit faire partie de la commission de rédaction de l'«Ecole bernoise». Le CC/SEJB désigne Rose-Marie Gautier pour occuper cette fonction.

Les règlements de l'«Ecole bernoise» prévoient également un comité consultatif de langue française. Rose-Marie Gautier accepte d'en assumer la présidence, alors que les autres membres seront Jacqueline Bassin et Daniel Kunz, membres du CC/SEJB.

Réélections du corps enseignant

Examen des problèmes: Dans le courant de l'hiver prochain, la direction de l'Instruction publique fera le point sur les problèmes qui se sont posés lors des réélections de 1980. Dans une séance qu'elle tiendra avec la SEB, la DIP examinera les propositions éventuelles permettant d'améliorer la situation.

Afin de préparer cette rencontre avec la DIP, la SEJB demande aux collègues de lui faire part de leurs remarques et suggestions. Dans une prochaine séance, elle établira un catalogue des problèmes. Elle mettra également sur pied un groupe de travail formé de deux membres par section et chargé d'étudier les améliorations possibles.

Critiques à l'égard de la SEB et du secrétaire adjoint: Le Comité central est informé des virulentes critiques adressées à l'encontre de Yves Monnin lors de la conférence de presse du «pique-nique» des mouvements séparatistes, le 31 août 1980 aux Genevez. Il prend également connaissance de la prise de position du secrétaire adjoint de la SEB, prise de position publiée dans l'«Ecole bernoise» et dans l'«Educatrice».

Le CC/SEJB prend aussi connaissance d'une lettre de certains collègues dont la SEB a assuré la réélection et qui reprochent «des manquements inadmissibles dans le fonctionnement de la SEB et en particulier dans l'activité du secrétaire adjoint». Le comité cantonal de la SEB sera appelé à prendre position à ce sujet. Affaire à suivre.

Cas en suspens: Les membres du CC/SEJB discutent des cas de non-réélection encore en suspens. Ils regrettent les décisions hâtives des autorités scolaires de Loveresse et de Reconvilier. Ils demandent que la SEB entreprenne tout ce qui est en son pouvoir pour venir en aide aux collègues concernées et défendre leurs intérêts matériels.

Dans le cas de Loveresse, l'enseignante a demandé à la SEB de décréter le boycottage du poste. Une telle mesure ne pourrait toutefois être prise que lorsque toutes les possibilités juridiques seraient épuisées. La SEB a demandé à la SEJB d'examiner la situation et de donner son préavis en ce qui concerne le boycottage.

Après une longue discussion, le CC/SEJB estime que l'enseignante devrait tenter un nouveau recours après en avoir discuté avec son avocat et avec la SEB. Les membres de la SEJB ne sont pas à même de juger du bien-fondé des reproches pédagogiques adressés par la commission scolaire et confirmés par l'inspecteur. Etant donné qu'ils ne sauraient objectivement le soutenir, les membres du Comité central de la SEJB se prononcent à la majorité contre le boycottage éventuel par la SEB du poste de Loveresse.

Enseignement de l'allemand

Le canton de Berne est pratiquement le seul à s'en tenir au calendrier qui avait été fixé en ce qui concerne l'enseignement de l'allemand en Suisse romande. Les autres cantons sont encore hésitants ou ont différé cette expérimentation.

La SEJB est représentée par Anne-Andrée Mori dans la commission de référence. Elle fait part au CC des difficultés que rencontre la commission, en particulier avec les auteurs de la méthode. Les membres du comité constatent que la coordination nécessaire fait défaut entre les commissions cantonales et nos représentants auprès des organisations romandes.

La SEJB abordera ce problème lors d'une prochaine entrevue avec la direction de l'Instruction publique. Elle proposera la convocation d'une séance réunissant les différentes instances concernées.

Ecoles enfantines

Projet de loi, phase de consultation: Le projet de loi sur l'école enfantine est actuellement en consultation. Les différentes organisations concernées ont pu exprimer leur point de vue.

Catherine Gdhir, présidente du groupement des maîtresses de classes enfantines du Jura bernois et de Bienne romande, informe le CC/SEJB de ce qui a été fait et du point de vue des enseignantes concernées.

Le 9 septembre, le CC/SEJB se réunit pour examiner en détail le projet. Elle le discute article par article et fait part de ses remarques et propositions à la SEB qui les transmettra à la direction de l'Instruction publique.

Projets pilotes d'écoles enfantines: Yves Monnin informe la SEJB du fonctionnement d'expériences pilotes d'écoles enfantines dans la partie alémanique du canton. Il s'agit d'écoles installées dans des régions à faible densité de population et dans lesquelles l'enseignante et les enfants ne viennent que quelques demi-journées par semaine. Une maîtresse peut ainsi obtenir un poste partiel, ou un poste complet en enseignant dans deux ou trois écoles du même type. De tels projets devraient voir prochainement le jour dans le Jura bernois. La SEJB pourra y apporter son aide éventuelle dans la phase de contacts à établir avec la population et les autorités scolaires locales. Les membres du CC/SEJB se déclarent disposés à collaborer à la réalisation de tels projets qui permettront de lutter contre la pléthore des enseignants en créant quelques emplois.

*Le secrétaire de la SEJB:
Yves Monnin*

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois de décembre 1980

- 5.64.8. **Géographie et action** (aménagement du territoire: théorie et pratique) CPS, 5 et 6 décembre.
- 5.102.12. **Ski de fond** (IEP) MM. F. Léchet et M. Chaignat, 13 et 14 décembre au Mont-Soleil.

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, Brunnegasse 16, 3011 BERNE.

Informations: comité cantonal SPF

Le comité SPF a rencontré les responsables du service des moyens d'enseignement.

QUI SONT-ILS?

Ce sont M. Jean-Pierre Papaux et M. Jules Lenweiler qui y travaillent, tous deux, à mi-temps. M. Papaux est professeur à l'École normale, M. Lenweiler est inspecteur scolaire. Ils dépendent tous deux directement du Département de l'instruction publique.

QUEL EST LEUR TRAVAIL?

Actuellement, ils élaborent un questionnaire concernant le livre de géographie du cours moyen. Celui-ci sera envoyé à tous les enseignants concernés.

Dans un deuxième temps ils prépareront d'autres thèmes qui compléteront le livre actuel.

A plus long terme ils s'occuperont notamment de:

- géographie en 5 P
- histoire en 4 P.

A ce propos, la SPF cherche un représentant pour travailler dans la commission cantonale de géographie 4 P, M. B. Bugnon ayant démissionné. Si ce mandat vous intéresse... prenez contact avec la présidente SPF.

SAVEZ-VOUS QUE...

... la commission EP/SPF s'occupe actuellement de rédiger un rapport concernant le livre de géographie 4 P.

Malheureusement trois sections ne sont pas représentées: la Veveyse, la Sarine et Fribourg-Ville.

Pourtant le problème est d'importance, il concerne tous les enseignants de 3 P et 4 P. Nous avons besoin de votre avis. Si vous voulez être entendu, vous devez participer. Votre représentant SPF ou votre président de section attend votre inscription. Merci pour votre future collaboration!

VOTRE COMITÉ A RENCONTRÉ...

... M. Michel Ducrest, président du sous-groupe Ecoles, pour le 500^e anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération.

A ce sujet, vous trouverez d'amples renseignements dans un prochain numéro de l'«Educatrice».

VOTRE COMITÉ RENCONTRERA...

... la conférence des inspecteurs scolaires le vendredi 10 octobre. Notre échange portera sur les points suivants:

- examens écrits
- commission des moyens d'enseignement
- commission par branche d'enseignement
- appui pédagogique

- formation continue
- environnement
- évaluation.

Nous reviendrons sur cette rencontre dans un prochain numéro de l'«Educatrice».

M. R.

Formation des maîtresses enfantines

Dans le canton de Fribourg, il n'existe qu'un institut assurant la formation des maîtresses enfantines de langue française et c'est une école privée. Les maîtresses enfantines alémaniques, elles, reçoivent leur formation à l'École normale cantonale qui est une école publique.

Depuis l'automne 79, la durée des études a passé de trois à quatre ans.

Durant les deux premières années, les normaliennes enfantines et primaires suivent les mêmes cours. Pour être à même de choisir leur future voie, elles effectuent une

semaine de stage à l'école primaire et une autre en classe enfantine.

Les deux dernières années sont consacrées à la formation professionnelle choisie. Il est à noter que pendant la quatrième année, des séminaires sont organisés pour les futures enseignantes et que celles-ci doivent présenter un travail de brevet.

Un progrès a donc été réalisé. Nous formulons cependant le vœux que la formation des maîtresses enfantines devienne identique à celle de leurs collègues primaires. Elles pourront ainsi bénéficier des mêmes débouchés.

GFME

Valais

Une publication utile et attendue

Il n'aura pas fallu longtemps à la **Bibliographie pour la connaissance de l'environnement du Valais romand** pour conquérir les amateurs d'histoire et de géographie régionales. Léo Biollaz, professeur de pédagogie et de psychologie à l'École normale, qui une nouvelle fois remettait l'ouvrage sur le métier, apporte d'intéressantes innovations à cette dernière édition «entièrement revue et mise à jour». Si cette bibliographie demeure sélective, elle ne propose pas moins de 1088 entrées, réparties en deux volets principaux.

La première partie, **Bibliographie générale**, recense des ouvrages de première information sur le Valais; les différentes rubriques s'articulent selon les concepts suivants: Bibliographies - Répertoires - Dictionnaires - Statistiques - Guides - Revues et périodiques - Archéologie pré-historique - Archéologie gallo-romaine - Histoire générale - Moyen Âge - Histoire moderne - Histoire contemporaine - Histoire ecclésiastique et religieuse - Histoire de l'art - Vie culturelle - Géographie; sciences; économie; agriculture; folklore; viticulture. Un large éventail de titres étoffe ces différentes rubriques.

La seconde partie, **Bibliographie locale et régionale**, introduit le chercheur dans les méandres de l'histoire et de la géographie locales en lui offrant les pistes les plus

variées sur nonante localités et lieux du Valais romand. Si quelques villages ou hameaux ne font l'objet que d'une ou deux publications, la plupart d'entre eux réunissent une liste fort complète. Le classement alphabétique des localités relève d'une sage décision de l'auteur; cette nouvelle formule, beaucoup plus simple et logique que le classement par district, permet désormais un accès plus facile aux notices. La bibliographie de Léo Biollaz s'adresse à l'étudiant et à l'enseignant «de la maternelle à la faculté» (sic) et aux chercheurs passionnés d'histoire locale; en outre elle a sa place dans toutes les bibliothèques scolaires et municipales. Souvent les notices renvoient aux grandes collections: **Vallesia**, les **Annales valaisannes**, les **Bulletins de la Murithienne**, les publications du **Groupe valaisan de Sciences humaines**. La bibliographie de Léo Biollaz contribue ainsi à diffuser l'intense travail de recherche que poursuivent les historiens et scientifiques valaisans. Avant de conclure, il convient de relever l'excellente mise en pages et la parfaite lisibilité des références, ce qui n'est pas à dédaigner pour une bibliographie.

Biollaz, Léo. «Bibliographie pour la connaissance de l'environnement du Valais romand». Sion, 1980.

En vente au dépôt des livres scolaires, place du Midi 50, 1950 Sion.

Radio éducative

Les Trésors perdus (2)
24 octobre 10-13 ans

LE TRÉSOR ENGLOUTI DE LA BAIE DE VIGO

Au cours d'une précédente émission, nous étions partis, avec Viviane Mermod-Gasser, sur les traces de deux grands trésors terrestres. L'un en Europe — le trésor des Templiers — l'autre en Amérique du Sud — le trésor des Incas.

Dans cette émission, nous quittons la terre ferme, les vieux châteaux pleins de signes étranges, et les temples dédiés au dieu Soleil. Nous allons, avec les capitaines et les marins, prendre la mer.

Durant des siècles, la mer a eu une importance capitale dans l'Histoire du monde. Si les hommes n'avaient pas su construire des bateaux, il aurait fallu attendre l'avènement de l'avion, pour découvrir d'autres continents. C'est pourquoi les grands chemins du monde ont d'abord passé par la mer et les océans.

C'est par bateaux que sont arrivées les richesses que nous connaissons. Mais les voyages étaient très mouvementés. Beaucoup de navires se perdaient en mer au cours des tempêtes, s'écrasaient sur des côtes inconnues, ou étaient attaqués par d'autres bateaux.

La soif de l'or sera ainsi à l'origine des grandes batailles navales des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles... et des trésors engloutis. Ainsi, au fond de la baie de Vigo (Espagne) gisent des tonnes d'or, d'argent, de pierres précieuses. Un trésor que certains évaluent à 200 milliards d'or. Voulez-vous en savoir plus? Ecoutez Viviane Mermod-Gasser sur RSR 2, vendredi 24 octobre, à 9 heures.

CONCOURS DE CONTES ET COMPTINES — RADIO ÉDUCATIVE

*Stimuler la créativité, l'imagination, l'expression!
Offrir aux élèves une place sur les ondes!*

★ ★ ★

*Pour réaliser ce vœu, la Radio suisse romande se propose d'adapter, avec le concours des auteurs, les
CONTES ET COMPTINES
inventés par les élèves des classes romandes.*

★ ★ ★

*Les deux meilleurs CONTES seront mis en ondes et diffusés par la Radio éducative le vendredi 19 décembre.
En compagnie des auteurs des quatre meilleures COMPTINES, Mannick brodera quatre chansons que vous entendrez sur RSR2, le mercredi 17 décembre.*

Les envois seront adressés

RADIO ÉDUCATIVE
Radio suisse romande
1211 GENÈVE 8

jusqu'au 15 novembre 1980.

CONCOURS DE CONTES ET DE COMPTINES

Forme	Classe d'âge	Moyens	Scénario	Méthodologie	Références
COMPTINE	6 à 10 ans	Texte Bande dessinée Collage Bricolage	Le scénario se développera selon — une idée originale — en privilégiant la liberté d'expression Il servira de canevas à des chansons mises en musique par Mannick	Compte tenu de la spontanéité enfantine, le maître, selon ses propres méthodes encouragera l'enfant à s'exprimer — oralement d'abord — selon la forme d'expression choisie ensuite	Radio éducative Mannick Folklore, Rondes et Comptines Date: 12.12.79 Gaby Marchand Folklore, Rondes et Comptines Dates: 23.1.80 20.2.80 16.4.80 Les cassettes de ces émissions sont à disposition dans les Centres cantonaux des MAV (moyens audio-visuels)
	Travail: — Individuel — Par groupe — Par classe	11 à 16 ans	Texte Bande dessinée Photo Collage	Le scénario sera écrit à partir: — d'une idée originale — une tradition régionale — une autre source locale — en retrouvant certains contes du terroir	Dans une phase préalable, travailler — le cadre — les personnages — l'action — l'expression des sentiments — le dialogue — l'optique narrative la langue Démarche du conte 1. Ecrire un synopsis de 10/20 l. 2. Préciser les éléments de construction 3. Plan détaillé 4. Rédaction 5. Lecture: examen collectif
CONTE					

(POUR PLUS DE DÉTAILS, PRIÈRE DE CONSULTER L'«ÉDUCATEUR» N° 19.)

M.J.M., avril 80

Animaux protégés de Suisse

Saviez-vous qu'il existe en Suisse quelque 40000 espèces animales? Les espèces les plus nombreuses sont de loin les insectes (env. 30500). Mais lorsque nous parlons d'animaux, nous pensons d'ordinaire aux mammifères et aux oiseaux, voire encore aux autres vertébrés. Et pourtant, ces animaux dits supérieurs sont en minorité: 86 espèces de mammifères; 360 espèces d'oiseaux; 15 espèces de reptiles; 20 espèces d'amphibiens ou batraciens; 60 espèces de poissons.

Pour tous ces animaux, certains sont menacés, deviennent rares, ou ne trouvent plus l'habitat idéal qui leur est nécessaire (biotope). Des règlements, lois et principes de protection ont été élaborés, surtout depuis le début de ce siècle, aussi bien au niveau fédéral que cantonal.

Mais comment tout un chacun peut-il être au courant de ces mesures, très compliquées dans

certains cas: un chamois est-il protégé, puisqu'il est chassé? un poisson est-il protégé, puisqu'il est pêché?

Pour répondre à toutes ces questions, la Ligue suisse pour la protection de la nature LSPN vient d'éditer un nouvel ouvrage, «Animaux protégés de Suisse», qui comble une importante lacune car, jusqu'à maintenant, aucun document ne donnait une synthèse simple et accessible à tous. La LSPN avait également édité un ouvrage similaire «Plantes protégées de Suisse», il y a dix ans, et le succès remporté par ce livre l'a incitée à publier le même, sur les animaux.

Outre la description de 153 animaux avec magnifiques photos couleurs et explications synthétiques de leurs mœurs, habitats, régimes, mesures de protection etc., le livre donne une étude très claire de la législation, de la protection existante et souhaitable pour l'avenir. Le texte

d'introduction explique le développement de notre faune depuis le lointain passé géologique et l'influence de l'homme sur la répartition des espèces; cela suppose également les dangers qui les menacent et les moyens mis en œuvre pour y remédier.

D'un format agréable et pratique, «de poche», de 224 pages sous couverture solide, ce livre est un compagnon indispensable lors de randonnées dans la nature, et sa vocation éducative sera appréciée des enseignants, aussi bien qu'en famille où l'on découvrira quantité d'éléments intéressants, et peut-être insoupçonnés.

Auteurs: Dieter Burckhardt, Walter Gfeller, Hans-Ulrich Müller.

Publié avec l'appui du Département fédéral de l'intérieur (Office fédéral des forêts, division Protection de la nature et du paysage) dans le cadre de la campagne d'information du Conseil de l'Europe «Protection de la vie sauvage et des habitats naturels».

A commander: à la Ligue suisse pour la protection de la nature, case postale 73, 4020 Bâle. (Fr. 26.—, membres: prix réduit) ou aux librairies.



CAMPS DE SKI? SÉMINAIRES?
Nous transmettrons votre demande (qui, quand, quoi, combien) gratuitement à plus de 180 homes. Service à la clientèle!

contactez **CONTACT**
4411 Lupsingen.

La ville de Lucerne accueille des écoles et groupes de jeunes à des prix raisonnables, dans ses

Maisons de vacances (pension).

Ces maisons bien installées (50 à 60 places) sont à **LANGWIES près d'Arosa et BUERCHEN en dessus de Viège en Valais**

Renseignements auprès le Rektorat der Oberstufe, Museggstrasse 23, 6004 Lucerne, Tél. (041) 22 63 33



Séminaires, vacances.
Classes vertes et de neige.
62 lits. Pension complète
ou cuisine indépendante.

LE LOUVERAIN, tél. (038) 57 16 66
2206 Les Geneveys-sur-Coffrane (NE)



SACO SA LAINERIE

et ses matières pour l'artisanat

Grand choix: rouets, fuseaux, cardes ● 99 sortes à filer ● Cardage ● Métiers à tisser ● Dentelles ● Fils fins à géants: laine, soie, coton, lin ● Tissus spéciaux ● Mat. pour batik et bougies ● Savons de Marseille.
Toujours nouveautés, prix directs, magasin, vente par correspondance, catalogue gratuit.

CH-2006 Neuchâtel
Ch. des Valangines 3
Tél. 038/ 25 32 08

Une conception moderne
du journal d'enfants
destinée aux petits
de 5 à 10 ans



bricolages
chansons
contes
recettes
découpages



10 numéros par an
Editions séparées
en français
et en allemand

... conçu, réalisé et illustré par une équipe spécialiste de l'enfance...
Une mention toute spéciale doit être accordée à l'illustration et au dessin à la plume, toujours savoureux, souvent excellents, et dont la compréhension n'offre pas de difficultés pour les petits.

L'ÉDUCATION NATIONALE

BULLETIN

à envoyer aux Editions Pierrot S. A.
Rue de Genève 7, 1003 Lausanne

Je souscris l'abonnement suivant

- Français 5 nos, Fr. 15.—
 Allemand 10 nos, Fr. 27.—
 20 nos, Fr. 50.—

Je désire recevoir

GRATUITEMENT
_____ exemplaires pour
les élèves de ma classe

Prénom _____ Adresse _____

Nom _____ N° postal/ _____
localité _____

Date _____ Signature _____

Pour la méthode de polycopie la plus avantageuse:

carfa *duplico*
duplico
duplico
duplico
duplico
duplico
duplico **carfa**
duplico
duplico
duplico
100 Undruck-Garnituren • Liasses hectographiques
duplico
duplico
carfa *duplico*

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
BERNE
3003

J. A.
1820 Montreux 1

Carfa «duplico» – la nouvelle ligne «hecto» des années 80.
Un produit du spécialiste de l'héctographie, Carfa. Pour des copies plus
belles, sympathiques et avantageuses. Chez votre
papetier et les spécialistes d'articles d'école
et de bureau.

carfa
Carfa SA, 8805 Richterswil